

# VIVRE À SAINT-QUAY

2018

Bonne et heureuse année



JOURNAL COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON  
N° 148 - JANVIER 2018

## Sommaire

Le mot du Maire .....	p. 1-4
Le mot de l'opposition .....	p. 5
Le relais paroissial .....	p. 4
Etat-civil .....	p. 6
La bibliothèque municipale .....	p. 7
La vie dans les écoles .....	p. 8-9
Bon à savoir .....	p. 10-11
INFORMATIONS MUNICIPALES .....	p. 12-27
La gazette .....	p. 28-29

### LA VIE DES ASSOCIATIONS .....

- Esperanto
- Bourse aux vêtements
- L'Amicale des retraités
- Danses bretonnes
- Gym-Loisirs
- La main à la pâte
- Amicale laïque
- Le Cik
- Ensemble choral Awel Dreger
- Les scots bonnet
- Atelier Marie Curie
- Chorale quay des chants
- L'Athlétic Club Kénaçais
- Trankilik
- Amicale des donateurs de sang du canton de Perros-Guirec

### INFORMATIONS DIVERSES .....

- Service Transport LTC
- Création d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale

## Agenda

> 24 mars :

**repas des anciens**

> 24 mai :

**Pardon de Saint Meen**

> 16 juin :

**Théâtre enfants  
(Amicale Laïque)**

> 24 juin :

**Kermesse de l'école**

### Visite à la doyenne

Le Maire, Pierrick ROUSSELOT, et son Adjointe aux affaires sociales, Marie-Paule LE GOFF, ont présenté leurs vœux à la doyenne, Anne Tass, le samedi 13 janvier 2018. Anne Tass aura 102 ans au mois de juin prochain.

« Bonne année Madame TASS »



# Le mot du Maire



## Les vœux du Conseil Municipal Vendredi 12 janvier 2018

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie d'avoir répondu comme chaque année à mon invitation et à celle du Conseil Municipal. C'est un très grand plaisir de vous retrouver pour cette traditionnelle cérémonie des vœux du Conseil Municipal de Saint Quay-Perros.

Cette cérémonie est l'occasion de vous souhaiter une très bonne année, une année d'épanouissement et de réussite dans votre vie personnelle, professionnelle ou associative. C'est aussi l'occasion de vous remercier pour votre engagement, à quel que niveau qu'il soit, en faveur de Saint Quay-Perros et des kénanais.

En cette nouvelle année, en mon nom, celui du Conseil municipal et du personnel communal, je souhaite vous adresser, ainsi qu'à vos proches et à l'ensemble des kénanaises et des kénanais, nos vœux les plus chaleureux. Des vœux de santé, de prospérité et de bonheur pour vous et vos familles.

**Cela fait déjà 4 ans que vous nous avez fait confiance** et comme chaque année je vais faire un point sur nos réalisations, nos actions et les projets en cours.

Les années se suivent, les projets aussi mais comme je le dis souvent, les années passent vite, trop vite, et les projets, **eux**, n'avancent pas toujours à la vitesse que nous souhaiterions. **Cependant** cela ne nous empêchera pas d'atteindre les **objectifs** que nous nous sommes fixés et pour lesquels vous nous avez élus.

Pour atteindre nos objectifs, « **Rassemblez, agir et bien vivre ensemble** » nous nous sommes engagés sur 6 points.

**1) L'Urbanisme et l'Environnement, « pour Maintenir et conserver le dynamisme et l'attractivité de Saint Quay-Perros ».**

Tout d'abord, **les travaux d'agrandissement de la mairie et la construction de la salle multi-activités.** Depuis l'été nous avons pris possession des nouveaux locaux et tout le monde s'accorde à dire que cette rénovation est une réussite que ce soit pour

le fonctionnement des services de la mairie, de la nouvelle bibliothèque, de la salle informatique ou de la nouvelle salle des associations. Cependant, il reste encore quelques petits détails à régler. Je vous rappelle que ce projet d'un montant de 945k€ TTC a été réalisé **sans emprunt**. Il a été financé sur nos fonds propres pour 49% et pour le reste par 51% de subventions et dotations, soit plus de 400k€ d'aide ; **après avoir récupéré la totalité de la TVA, le coût restant en réalité à la charge de la commune est de 385 k€.** Je ne peux que féliciter nos adjoints Messieurs DAVOULT et DAUVERGNE ainsi que nos secrétaires de mairie, en particulier Gildas, pour le travail de recherche de financement, de suivi des dépenses et surtout du suivi quotidien du chantier. Au printemps, nous organiserons l'inauguration pour vous faire découvrir les différents locaux et surtout pour remercier toutes les personnes qui se sont investies dans le projet le plus important à ce jour de notre mandat.

Le deuxième **projet important pour notre commune, la création d'un lotissement en continuité du lotissement** de Kertanguy.

Ce projet porté par la Société d'Économie Mixte de Lannion-Trégor Communauté est aujourd'hui bloqué. Le permis d'aménager est validé et les recours purgés. L'an dernier, j'espérais voir les premières constructions début 2018. Malheureusement, nous sommes dans l'obligation d'attendre le projet de mise aux normes de la station d'épuration de Perros- Guirec avant de lancer les travaux d'aménagement.

**Mais je reste confiant et j'espère que cette situation va se débloquer avant l'été 2018.**

Dans notre environnement, nous parlons régulièrement de **La sécurité sur la route départementale (RD 788).** Je peux vous annoncer **aujourd'hui** que l'aménagement du rond-point de Ker Noël est inscrit au document d'orientation budgétaire d'investissement 2018 de Lannion-Trégor Communauté. Mercredi 17 janvier, nous avons rencontré les élus et les services du département et de LTC pour travailler sur la réalisation de ce rond-point. Comme je vous l'avais annoncé l'an dernier, j'ai bon espoir que ce rond-point soit rapidement réalisé afin

d'offrir encore plus de sécurité de circulation à tous les utilisateurs de la Départementale 788.

**Maintenir l'attractivité de notre commune passe aussi par notre soutien aux acteurs économiques :** En 2017, nous avons accueillis plusieurs nouveaux commerces et artisans sur notre commune. Pour étoffer l'offre commerciale, c'est la FNAC qui s'est installée dans la zone commerciale de Kéringant ; « Villa Maria » a déménagé dans les ex-locaux de «Vêt-affaires». Comme on dit, la nature a horreur du vide, l'espace laissé vacant par « Villa Maria » ne le sera pas longtemps puisque « Maison du monde » a aussi choisi Saint Quay-Perros pour s'agrandir et ouvrira normalement ses portes le 24 février. C'est aussi en février qu'à la place de l'ancien garage Renault, « Inter Sport » offrira aux sportifs un nouvel espace commercial. Un autre beau projet devrait voir le jour avec l'arrivée de « Grand Frais » et son ouverture planifiée pour l'été 2019 avec à la clef 40 emplois.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la dynamique commerciale sur le territoire communal et de la richesse de la vie économique. Cette dynamique contribue à la notoriété de notre commune mais surtout crée des emplois, des emplois non délocalisables. Alors bravo à tous ces entrepreneurs pour leur courage, leur savoir-faire et leur implication dans le développement de notre territoire.

**2) L'École est depuis toujours une priorité et « nous veillons et veillerons aux bonnes conditions d'accueil de nos enfants qui dépendent du bon fonctionnement de notre groupe scolaire Albert JACQUARD ».**

Nous avons en place une équipe enseignante très investie où la bonne collaboration favorise un accueil et un travail pédagogique de qualité. L'équipe des agents communaux dans les différents services (classes, garderie, cantine, entretien) est tout aussi efficace et l'entraide y est présente au quotidien. Cette bonne ambiance est bien sûr très positive pour nos enfants et rassurante pour les familles. Bravo mesdames et messieurs car, je pense aussi à Noémie et Michel à l'entretien et Jean-François à la cuisine, bravo pour l'équipe que vous avez constituée vous-mêmes grâce votre collaboration intelligente.

Voilà trois années de suite que les nouveaux rythmes scolaires ont été instaurés. Ces nouveaux rythmes ont établi une semaine de classe de 4 jours et demi. Dans ce cadre, Sophie LEBRETON est actuellement et pour la deuxième année consécutive notre coordinatrice des temps périscolaires (Les TAPS). Depuis le mois de juillet, un décret du ministère de l'Éducation Nationale autorise les communes à un retour à la semaine de 4

jours. Comme la plupart des communes environnantes, nous avons lancé une consultation auprès des familles le jour du départ en vacances de Noël.

A l'heure où je vous parle, aucune décision n'est prise. Ce sondage qui nous revient est la première étape dans cette étude « semaine de 4 jours et demi ou semaine de 4 jours » ; suivront ensuite les conseils d'école et un conseil municipal.

Après toutes ces consultations, une décision devra être validée fin janvier.

**3) La Vie associative, sportive et culturelle. « Nous continuerons à développer la vie associative, sportive et culturelle pour qu'elle soit encore plus riche et plus variée ».**

**En 2018, nous continuerons, comme nous l'avons toujours fait, à soutenir les associations kénanaïses** par la mise à disposition de locaux gratuits, des subventions et des aides logistiques pour l'organisation de leurs manifestations.

Les associations sont le reflet de la vie de notre commune. Elles créent le lien social et favorisent des échanges humains **désintéressés**.

Je remercie les chorales qui ont leur siège à St Quay Perros de nous avoir offert un très beau concert à l'église à la veille des fêtes. Un clin d'œil également aux « Peintres du mercredi » qui peignent pour leur plaisir dans l'ancienne école tous les mercredis matin. Cette année, ils nous font profiter de leurs œuvres dans les nouveaux locaux de la mairie.

Un petit mot sur l'Animation kénanaïse qui sera dissoute le 31 janvier 2018. L'association envisage d'utiliser une partie de ses fonds restants pour offrir aux enfants de la commune un nouvel espace-jeu dans la coulée verte. L'autre partie sera versée à différentes associations dont l'ADOT. Par contre, j'espère que la soirée fest-noz et feu d'artifice de l'été pourra comme l'an dernier, être organisée sous la houlette du Club de foot, de l'ACK et de l'Amicale laïque.

Je profite de cette soirée pour remercier l'ensemble du monde associatif, les présidents, les membres des bureaux et tous les bénévoles. Votre implication et votre dévouement à toutes et tous permet aux 25 associations kénanaïses de fonctionner pour le plus grand bonheur de leurs adhérents.

**Bravo et merci à vous tous pour votre travail.**

#### **4) L'Action sociale et les Services municipaux, « Nous continuerons d'entretenir le lien social inter-génération et préserver la qualité de vie. » ;**

**Aider au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées**, faciliter leurs démarches, en collaboration avec le Syndicat d'Entraide et le Comité de Soins du canton de Perros Guirec.

Concernant le comité de soins, je souhaite féliciter publiquement Sylvie BART pour son élection à la présidence du comité de soins du canton de Perros-Guirec. Sylvie était déjà très impliquée dans le fonctionnement du comité de soins puisqu'elle était vice-présidente, mais elle a franchi une autre étape. Je lui souhaite bon courage dans sa mission et ses nouvelles responsabilités.

#### **Poursuivre l'action du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**

L'aide que nous apportons concerne principalement les démarches administratives, et la mise en place de l'accès au service de la banque alimentaire. Concernant la banque alimentaire, cette année, Marie Paule LE GOFF et son équipe ont mis en place une nouvelle organisation de la distribution des denrées. Cette organisation a été proposée par le président départemental de la banque alimentaire, Monsieur Yves LE DAMANY, que je félicite aussi pour son implication au service des plus démunis. Cette nouvelle organisation semble convenir à tous. Bravo et merci à tous les bénévoles qui participent aux collectes mais aussi aux distributions hebdomadaires.

**En 2018 nous continuerons à assurer aux services municipaux les moyens humains et matériels nécessaires pour mener à bien leur mission.**

Je souhaite remercier l'ensemble du personnel municipal pour leur aide quotidienne.

Cette année permettez-moi de dire quelques mots pour remercier deux employés communaux qui ont fait valoir leurs droits à la retraite, une retraite bien méritée. D'abord Annie LE QUERE qui a œuvré à l'école Albert Jacquard pendant 15 années, quinze années passées au service des enfants de l'école et de la garderie, mais aussi au restaurant scolaire et à l'entretien des locaux.

La deuxième personne est bien entendu Gildas, Gildas ROSSO qui depuis 1983 occupait le poste de secrétaire général à la mairie. Recruté par le Maire Yves GUEGAN et ses Adjoints Jean Baptiste JACOB, Michel QUERE et Mado HAMON, Gildas aura connu 3 maires : Yves

GUEGAN pendant 12 ans, Roland GEFROY notre maire honoraire pendant 13 ans et moi-même depuis 2008, soit presque 35 ans au service des kénanais.

Je tiens à remercier une nouvelle fois Annie et Gildas pour leur travail bien accompli et leur souhaiter une bonne et très longue retraite.

**Le 1<sup>er</sup> juillet, un changement important** s'est donc opéré au secrétariat de notre mairie avec l'arrivée de Nicolas GUEGAN au poste de secrétaire général. Nicolas était auparavant secrétaire général des deux communes Brévidy et Saint-Péver. Après 1 mois de fonctionnement en duo avec Gildas, et un travail en binôme avec Françoise, il a très vite pris ses marques. Aujourd'hui tout le monde s'accorde à dire que nous avons fait le bon choix et que Françoise et Nicolas forme une équipe complémentaire.

#### **5) La gestion de notre commune : « surtout maîtriser les finances communales sans augmenter la pression fiscale ».**

**Depuis 10 ans, nous gérons notre commune en toute transparence, en respectant notre engagement «ne pas augmenter la pression fiscale ».**

Gérer une commune n'est pas simple et vous n'êtes pas sans savoir que les dotations d'Etat continuent de baisser. Nous devons donc être très prudents.

Nous avons un objectif et nous l'atteindrons : **désendetter au maximum notre commune, ne pas augmenter les taux d'imposition et augmenter le moins possible** les tarifs communaux. Ainsi, le tarif raisonnable de la cantine (2.40€ le repas), donne à tous les enfants de notre école la possibilité de pouvoir y manger. La gratuité des TAPS et de l'étude surveillée profite aussi à toutes les familles.

Pour illustrer mes propos sur les finances, permettez-moi de vous donner quelques chiffres sur l'évolution des finances depuis 10 ans.

**En dix ans**, la dotation d'état est passée de 220 k€ en 2008 à 118k€ en 2017 soit une baisse de presque 50%. On ne connaît pas encore les dotations 2018 mais nous savons déjà qu'il y aura une nouvelle baisse. Cette baisse est aussi liée à la baisse de la population car nous ne sommes plus que 1316 habitants à St Quay-Perros contre 1500 en 2008. **L'aménagement rapide du futur lotissement est donc capital.**

L'endettement de notre commune au 1er janvier 2018 est toujours important, 1.6 millions d'euros soit (1200€/hab). Malgré la baisse des dotations, avec des charges supplémentaires comme les taps, tout en continuant à investir, nous avons en dix ans diminué la dette de la commune d'1.2 Million d'euros.

Cependant, grâce à une gestion quotidienne rigoureuse et une recherche permanente d'économie, sans pour autant baisser la qualité des services rendus, nous avons réussi chaque année à dégager une capacité d'autofinancement d'environ 300k€ par an. Après le remboursement du capital de notre dette, soit 150k€, il nous reste chaque année **seulement entre 120k€ et 150k€ de disponibilité pour investir** (sans emprunt). Il nous faut donc en permanence faire les bons choix. (Un exemple pour comprendre les difficultés des choix que nous devons faire, le montant des travaux réalisés dans la vieille côte s'élevaient à 100k€).

Dans les semaines à venir, le Conseil Municipal devra travailler sur le budget d'investissement 2018. Cette année avec Monsieur DAVOULT, nous proposerons qu'un effort particulier soit fait sur les voiries. Si la majorité des voiries semblent encore en bon état, certaines demandent une attention particulière, voir une remise en état totale. Nous allons aussi lancer la réflexion sur les voies sécurisées pour les piétons et cyclistes afin qu'ils puissent traverser notre commune sans risque. Mais sachez qu'avec **150 k€** notre action restera limitée. Nous ferons bien entendu appel aux différents fonds de concours de la région, du département, et de Lannion-Trégor Communauté.

Tout ce que je viens d'évoquer ne pourrait bien entendu pas être réalisé sans l'implication des différents services, administratif, école et technique. Notre service technique que je n'ai pas encore mentionné, intervient, dans tous les domaines (école, bâtiment, voiries, fleurissement etc.). Les nombreuses compétences de cette équipe permettent à la commune de faire de nombreux travaux en régie et donc de dépenser moins. Nos techniciens répondent à toutes les sollicitations dans les plus brefs délais. Alors félicitations à cette équipe pour son savoir et sa réactivité, et merci à l'ensemble des employés communaux.

Pour conclure le sixième point.

## 6) Les relations avec nos partenaires : « *Donner à Saint-Quay-Perros toute sa place dans notre Trégor* ».

Les élus de St Quay-Perros sont présents et actifs dans toutes les associations, syndicats, ou commissions où ils représentent notre commune.

Je parlais précédemment de Sylvie BART élue présidente du comité de soins du canton de Perros mais je pense aussi à Roland GELGON président du syndicat d'eau depuis 2014 et à Yves LE DAMANY élu cette année président départemental de la banque alimentaire ainsi qu'à tous ceux qui sont très actifs soit comme vice-président ou simple administrateur. Mesdames et messieurs, **les élus kénanais** sont présents et représentent activement notre commune et c'est grâce à ce travail d'équipe que notre commune prend toute sa place dans notre territoire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je vous remercie de votre aide et de votre engagement au service des kénanaises et des kénanais et je tiens à remercier en particulier mes cinq Adjoints : Sylvie, Marie Paule, Josiane, Gérard, et Yves, chacune et chacun d'entre vous tient toujours très bien son rôle. **Vous m'épaulez quotidiennement**, sans vous, je ne pourrai pas faire face à toutes mes obligations. Je vous remercie pour votre professionnalisme, votre fidélité, et votre investissement quotidien.

Je crois que l'on peut féliciter **toute l'équipe municipale** et remercier chacune et chacun pour son engagement, sa disponibilité et son implication pour notre commune au service des kénanais.

Je conclurai mon propos en renouvelant mes vœux les plus chaleureux pour vous, vos proches, des vœux de santé, de prospérité et de bonheur pour que cette nouvelle année soit celle de tous les espoirs et de toutes les solidarités.

Comme chaque année, je fais le vœu ... que tous nos vœux se réalisent. Pour vous toutes et pour vous tous, bonne et heureuse Année 2018.

*Votre Maire*  
**Pierrick Rousselot**

## 2018 : Année de reprise ?

Les élus de « Nouvelle dynamique à Saint-Quay-Perros » vous offrent à toutes et à tous, et plus particulièrement aux nouveaux Kénanais, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018.

### 1- Population de notre commune effective en 2018 :

- Le dernier recensement officiel (en date qualifiée de 2015, paru fin 2017) fait état d'une baisse très élevée pour notre commune à 10.5 %, la plus importante de tout le Trégor.
- La population officielle passe de 1461 à 1316 habitants soit près de 150 habitants en moins.
- Ceci aura un impact direct sur notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).
- Il devient urgent de relancer l'attractivité de notre commune.

### 2- Objectifs pour notre commune en 2018 :

L'an passé, à la même époque, nous décrivions nos espoirs pour 2017. En fait durant cette année 2017, peu de choses ont évoluées.

Notre message 2017 était donc sur les projets en attente en substance :

- *La disponibilité du futur lotissement privé de la SEM (Société Économie Mixte adossée à LTC) ;*
- *Les voies vertes sur la commune, promise en début de mandature et qui faciliteraient la traversée de Saint-Quay-Perros, pour bon nombre de cyclistes ;*
- *La poursuite des travaux de voirie pour répondre aux demandes de nos concitoyens.*

Un an après, les investissements de notre commune de 2017, ont encore été en grande partie limités à l'élaboration de la nouvelle mairie et de la salle multi activités, avec comme seul point positif, la mise en place de l'aide aux primo-accédants.

Nous espérons que nous allons retrouver une activité de développement de notre commune sur les divers points cités précédemment :

- **Le lotissement privé SEM de LTC** qui a peu évolué en 2017, et qui ne sera pas disponible en 2018, avec un risque d'impact sur notre école,
- La gestion des voies vertes appelées « Itinéraires sécurisés » ; Nous espérons qu'**un budget adapté et conséquent**, avec des objectifs nets pour mettre en avant les qualités en termes de « voies cyclables et piétonnes », sera mis en place,

- **Les travaux de voiries mises en sommeil**, mais aussi les remises à niveau de nombreux trottoirs qui sont en attente,

- **Et pourquoi pas de nouvelles idées** : réception des néo kénanais lors des vœux « du Maire » ; un « colis » à nos élèves qui rentrent en classe de 6ème, pour montrer l'intérêt que l'on porte à nos jeunes ; et enfin, un panneau d'affichage numérique permettant d'annoncer les événements majeurs de notre commune, sans attendre le journal communal.

### 3- Gestion des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) :

- Après 4 ans de mise en œuvre sur notre commune, les TAP ne sont plus obligatoires. Chaque commune est en droit de décider du maintien ou non de ce service, sachant que l'aide de l'état n'est plus garantie. Ces TAP sont aussi le développement de l'emploi de type animateur (diplôme de BAFA).

- Les parents d'élèves de notre commune sont amenés à répondre à un questionnaire sur le maintien ou non de ces TAP.

- **Il est important de savoir que si ces TAP étaient abandonnés, alors un retour au mode antérieur de « centre aéré », de type CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) avec gestion par la commune, nous paraît s'imposer,**

- **Nous serions alors, tributaires de la décision des autres communes membres du CLSH, en particulier Louannec, partenaire attitré sur le CLSH, plutôt orienté sur le maintien des TAP, selon l'enquête des parents d'élèves de Louannec.**

### N'hésitez pas nous contacter :

Yves Le Damany, tél : 06 46 72 33 17

@mail : y.ledamany@orange.fr

Karine Roulleau, tél : 06 30 11 66 04

@mail : karine.roulleau@orange.fr

## NAISSANCES

- **Diane, Alma FRANÇOIS** – le 06 mars – 8 rue du Venec
- **Anaïck BRAUD PELLEGRINI** – le 15 mai – 8 bis avenue de la Mairie
- **Gabin, Nicolas, Thierry LE HOUX** – le 26 août – 13 rue Yves Le Rolland
- **Sasha, Jan, Henri LE HOUERFF PAZURIK** – le 10 octobre – 5A impasse Park Ar C'hra
- **Nolann LE BESCANT** – le 16 novembre – rue de Park Ar C'hra
- **Marin NICOLAS DUCHENE** – le 24 novembre – 22 rue des Hortensias

## MARIAGES

- Le 23 juin, **Gérard Pascal TÉROL & Brigitte Marie-Thérèse CABIOCH**
- Le 22 juillet, **Alexandre Yves François DAVOULT & Françoise Gaëlle MOUSSONGO DIKONGUE**
- Le 25 août, **Anthony Virginien Pierre TROUILLARD & Aurélie CLECH**
- Le 16 septembre, **Stanislas Marie Michel Xavier GASTINEAU & Soizic GAUTIER**

## DECES

- Le 12 mars à Lannion, **Marie Thérèse GAUDÉ** veuve **DERRIEN**, 11 rue Yves Le Rolland
- Le 18 mars à Paimpol, **Rémi Bruno LUCAS**, 9 résidence du Croas Hent
- Le 19 mars à Lannion, **Éric SEJOURNÉ**, 1 rue René Maillot
- Le 14 avril à Lannion, **Pierre Marie GUYOMARD DIT LÉDAN**, 22 résidence du Vallon
- Le 31 mai à Lannion, **Danièle Josephine PENNAMEN**, 44 rue de Balaneyer
- Le 06 juillet à Saint Quay-Perros, **Marc Pierre ALANIC**, Convent Hugues
- Le 18 août à Lannion, **Ange Marie Bernard Jean SIMON**, 26 rue des Hortensias
- Le 08 octobre à Lannion, **Salvador ALEMANY**, 6 résidence Outre-Mer
- Le 22 octobre à Saint Quay-Perros, **Patrice Raoul MONDET**, 5 résidence du Chenal
- Le 2 novembre à Saint Quay-Perros, **Yves Marie Roger MEREL**, Crec'h Quillé
- Le 10 novembre à Lannion, **Régis Elie BELBEZIER**, 6 rue François Allain
- Le 09 décembre à Saint Quay-Perros, **Lucienne Madeleine Suzanne GOULARD**, 34 rue des Hortensias

## Le Relais paroissial

### LA VIE DU RELAIS PAROISSIAL

Les fêtes de Noël et du premier de l'an viennent de se terminer. Pour la plupart d'entre nous, quelle joie de nous retrouver en famille, entre amis, de nous remémorer les bons et moins bons moments du temps passé, de goûter l'émerveillement des enfants... de bâtir des projets pour 2018. Pour d'autres, cette période a sans doute été difficile à cause du poids de la maladie, du froid, de la solitude, de la souffrance aux multiples causes...

A tous les kénanais, le Père Jean Le Rétif, les membres de l'Equipe d'Animation Paroissiale et du relais paroissial de Saint-Quay adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018. Qu'elle apporte partout paix et justice sur la Terre.

Merci à la municipalité et aux services communaux pour leur précieuse aide matérielle apportée à la vie de leur relais paroissial de St-Quay et pour la réparation du problème d'étanchéité du toit de l'église, réparation programmée au mois de janvier.

Que soient aussi remerciées les personnes qui ont à nouveau monté la magnifique crèche de Noël ainsi que celles qui entretiennent l'église par le nettoyage, la décoration, le fleurissement. N'oublions pas non plus

celles grâce à qui les diverses cérémonies religieuses sont possibles à Saint-Quay.

### Dates ou évènements à retenir :

- **Messes à Saint-Quay-Perros** : le premier samedi du mois à **18h**
- **Dimanche 14 janvier 2018**, deuxième **temps fort** : à 10h, enseignement expliquant le déroulement d'une messe, la richesse de son contenu, suivi de la messe à 11h.
- Du 14 février au 18 mars : **carême**.
- Lundi 19 mars : **fête de saint Joseph** à la chapelle de la rade à 18h.
- Du 29 mars au 2 avril : **semaine sainte et temps de Pâques**.
- **Dimanche 15 avril** : **pardon de Kernivinen** à 10h30 à la chapelle de Kernivinen.

### Renseignements

Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le **presbytère de Perros-Guirec (02 96 23 21 64)** ou le **site internet** de la paroisse : <http://perros-guirec.catholique.fr/>

# La bibliothèque municipale

## Des livres pour tous, du plaisir pour chacun !

Ouverte depuis septembre, lumineuse aménagée pour retenir les lecteurs mais aussi les curieux, la bibliothèque municipale a repris sa mission et devient un vrai centre de vie auprès de la mairie.

Si les adhérents de longue date ont retrouvé avec beaucoup de plaisir ce service communal très accessible, bien des nouveaux lecteurs fréquentent assidûment le lieu : Les permanences du lundi et du samedi sont notamment très appréciées des familles.

Venir à la bibliothèque pour les classes de l'école est un déplacement incontournable au premier trimestre de l'année scolaire. Lors de cette première visite, l'espace jeunesse a été totalement validé : Espace, assises, recoins, ont été adoptés par les enfants favorisant un moment de lecture paisible. Une lecture à voix haute proposée chaque fois en fin de séquence a suscité un regain d'intérêt pour l'endroit... et à suivre un regain de fréquentation à l'espace jeunesse de la bibliothèque.

Ce 2<sup>ème</sup> trimestre, les rencontres se feront autour du thème « Le prix chronos ».

A noter que la bibliothèque est ouverte le lundi après-midi aux temps périscolaires (Taps).



Ce renouveau bien perçu par les usagers est bien entendu très motivant pour l'équipe de bénévoles et un encouragement à faire vivre le lieu.

Le partenariat avec la BCA permet une offre diversifiée : Prêt permanent mais aussi prêt mensuel à la

demande. C'est également grâce à la BCA qu'un rayon « large vision » très bien garni peut être proposé aux adhérents qui en ont besoin.

La subvention municipale permet d'acquérir les nouvelles parutions très convoitées par les lecteurs.

Josiane REGUER



*Les bénévoles vous souhaitent à tous une bonne année 2018  
...et de bonnes lectures*

### Ouvertures de la bibliothèque pendant les vacances scolaires

#### **Vacances d'hiver du 25 février au 11 mars**

Ouverte les lundis et mercredis. Fermée les samedis 3 et 10 mars.

#### **Vacances de printemps du 26 avril au 13 mai**

ouverte les lundis et mercredis. Fermée les samedis 28 avril, 5 mai et 12 mai.

Un rappel sera affiché à la bibliothèque à chaque vacance scolaire

Quelques moments importants de vie dans les écoles durant ce premier trimestre...

## ECOLE PRIMAIRE

### Le Maire dans les classes pour un moment d'instruction civique...

L'école est un lieu de vie collective avec le plaisir de découvrir, d'apprendre, de partager, de faire ensemble ; un lieu qui présente aussi des contraintes, des frustrations, des conflits...

« Pour bien vivre ensemble, il faut faire attention à tous ceux qui nous entourent. Cela s'apprend à la maison, en famille, et à l'école tous ensemble... ».

C'est le message que le Maire est venu passer aux enfants des classes de l'école primaire Albert Jacquard, début novembre. Pour les aider au quotidien à vivre en harmonie sur les temps scolaires mais aussi hors de l'école, il leur a distribué à tous un petit recueil de références essentielles qui sera également un outil et un support pour les enseignantes.



### Les CM1/CM2 au château de la Hunaudaye

La classe de CM1-CM2 s'est rendue cet automne au château de La Hunaudaye à Plédéliac. Les enfants ont pu découvrir l'architecture des châteaux forts du Moyen Age mais aussi la vie des seigneurs et paysans à cette époque. Ils ont endossé la panoplie du chevalier et appris également lors d'un atelier spécifique l'art culinaire moyenâgeux...une sortie instructive et plaisante dans un cadre très agréable.



## ECOLE MATERNELLE

### Venue de la compagnie "Les 3 chardons"

Les élèves de l'école maternelle de Saint Quay-Perros ont pu assister jeudi 07 décembre à un magnifique spectacle intitulé "Le bel oiseau " (spectacle proposé par La compagnie des 3 Chardons). A cette occasion, ils avaient invité les élèves de CP, CE1 et CE2 à venir se joindre à eux. Ensemble, ils se sont laissés transporter par la magie de cette histoire d'un petit garçon qui, à force de persévérance, avait donné vie à sa marionnette oiseau.



### La venue du PÈRE NOËL à l'école de Saint Quay-Perros le mardi 19 décembre

Le Grand Jour est arrivé : le PÈRE NOËL est venu rendre visite aux élèves de l'école maternelle de Saint Quay Perros !

Lorsque les élèves avaient appris sa venue, ils s'étaient mis au travail comme ses petits lutins afin de décorer l'école.

Ils avaient fabriqué des étoiles et des sapins qu'ils avaient accrochés au plafond. Ils avaient également décoré les vitres avec d'autres sapins, des boules de Noël et leurs têtes transformées en rennes. Ces activités ont eu lieu sur le temps scolaire et les TAPS.

Ensuite ils avaient construit un décor, dans lequel ils avaient mis en scène le PÈRE NOËL au coin du feu près du sapin.

Qu'elle ne fut pas la surprise du Père Noël de voir cette magnifique décoration faite pour lui ! Les élèves l'ont emmené en salle de motricité et lui ont chanté leurs chants de Noël. Il leur a offert des cadeaux pour la classe et des chocolats.

Puis les élèves lui ont dit au revoir, car il avait d'autres enfants à aller visiter !



Josiane REGUER

« Le Père Noël en visite à l'école primaire »

# BON À SAVOIR...

**MAIRIE** : Tel : 02 96 49 80 40 – Fax : 02 96 23 07 03 – e-mail : [mairie.saintquayperros@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintquayperros@wanadoo.fr)  
Site Web : [mairie-saintquayperros.fr](http://mairie-saintquayperros.fr)

## HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- du Lundi au Vendredi : 8 heures 30 à 12 Heures  
et de 13 heures 30 à 17 heures 30 (fermée le mercredi et le vendredi après-midi)
- le samedi : 8 heures 30 à 12 heures

## PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres de la Municipalité recevront les Kénanaïses et les Kénanaïses aux heures suivantes, à la Mairie :

- Pierrick ROUSSELOT **Maire**  
Samedi matin de 10h à 12h et sur RDV
- Yves DAVOULT **1<sup>er</sup> Adjoint chargé de l'Administration générale, des Finances, du personnel communal et des travaux**  
Mercredi de 10h à 12h
- Gérard DAUVERGNE **2<sup>ème</sup> Adjoint chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Gros travaux**  
Vendredi de 11h à 12h
- Josiane REGUER **3<sup>e</sup> Adjointe chargée des Affaires scolaires et de la Vie associative,**  
Samedi de 11h à 12h
- Marie-Paule LE GOFF **4<sup>e</sup> Adjointe chargée des Affaires sociales et des animations culturelles**  
Lundi de 16h30 à 17h30

## COLLECTES DÉCHETS MÉNAGERS A DOMICILE

Celles-ci sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

• **Ordures ménagères (semaine impaire) et collectes sélectives (semaine paire):** alternativement, tous les mercredis.

• **Encombrants et ferrailles :** dans la limite de 2m<sup>3</sup> par foyer et à déposer sur la voie  
Inscription directement auprès des services de Lannion-Trégor Communauté  
Au numéro : 02.96.05.55.55. ou [collecte.dechets@lannion-tregor.com](mailto:collecte.dechets@lannion-tregor.com)

ATTENTION :

Il est indispensable de nettoyer et désinfecter régulièrement les conteneurs.

Il faut absolument que chacun effectue un tri sélectif de ses déchets.

## Déchèterie : Horaires hiver – du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 25 mars 2018

**Perros-Guirec** : Kerzinan – route de Pleumeur-Bodou – 02.96.15.92.51.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h-12h / 14h-18h

**Louannec** : Mabilies – 02.96.91.06.33.

Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h-12h / 14h-18h

## CABINET GROUPE MEDICAL « MEDIPLURIEL » à Kertanguy - 4 médecins généralistes

– Masseur-Kinésithérapeute – Diététicienne – Psychologue – Orthoptiste – Sophrologue – Ostéopathe – 2 Orthophonistes – 2 Infirmières – Podologue – Thérapeute familiale.

Standard médical : 02.96.49.10.10 - Paramédical : 02 96 49 10 00 - Fax : 02 96 23 11 90

8h-12h et 14h-19h (du lundi au vendredi) – 8h à 12h le samedi

## CABINET D'INFIRMIERES

41 Résidence de Kertanguy – Tél. : 02.96.23.25.37. – Soins à domicile  
Centre Médipluriel – Kertanguy – Tél. : 02.96.49.10.10.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS GUIREC**, 25 avenue de la Mairie. Tel.02.96.91.00.09.

**COMITE DE SOINS A DOMICILE**, Pole Phœnix – bat. B2 22560 Pleumeur Bodou, tel.02.96.91.25.26.

## RECENSEMENT (SERVICE NATIONAL)

Les jeunes (filles et garçons) atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser dans les trois mois suivant leur anniversaire. Se présenter à la Mairie le mois voulu muni du livret de famille et de la Carte Nationale d'Identité.

## SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Contactez le secrétariat de la mairie au 02.96.49.80.40.

\* La "Salle Bleue" est disponible gratuitement aux associations et organisations communales.

## CORRESPONDANTS DES JOURNAUX

**Ouest France** : Caroline DURIEU 06.61.80.81.75 (en dehors des heures scolaires) of.cdurieu@orange.fr

**Le Télégramme** : Jean Jacques BERTHOU 02.96.91.03.37 – jean-jacques.berthou@wanadoo.fr

**Le Trégor** : Lise MUZELLEC 02.96.23.49.49 – lise.tregor@wanadoo.fr

## BIBLIOTHEQUE municipale :

Ouverte au public : - le lundi de 16h30 à 17h30

- le mercredi de 10h à 12h

- le samedi de 10h30 à 12h

### Vacances d'hiver du 25 février au 11 mars :

Ouverte les lundis et mercredis. Fermée les samedis 3 et 10 mars

### Vacances de printemps du 26 avril au 13 mai :

Ouverte les lundis et mercredis. Fermée les samedis 28 avril, 5 mai et 12 mai

## RÉSEAU PETITE ENFANCE

Depuis le 01 janvier 2017, la compétence est transférée au Centre intercommunal d'action sociale de Lannion Trégor Communauté et pour tous les renseignements concernant les activités « espaces-jeux » et « baby-gym » contacter Jakline LE BRETON au 06 77 13 55 05

**JANVIER : Vendredi 19 Janvier** : salle derrière la mairie St Quay Perros

**FEVRIER : Vendredi 9 Février** : salle derrière la mairie St Quay Perros

## AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR :

Rétablissement à compter du 15 janvier 2017 de l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs voyageant à l'étranger sans être accompagnés de l'un de leurs parents. (Formulaire CERFA 15646\*41)

## CONSTRUCTION NOUVELLE

Le Conseil Municipal rappelle à tous les Kénanais que toute construction neuve ou réalisation de travaux doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable).

## CAUE22 (CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT) :

la permanence de Claude THIMEL, pour le conseil aux particuliers désirant construire, se tient à l'Unité Territoriale de la DDTM de Lannion, de 9H à 12H et de 14H à 16H, chaque 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois.

**LA LUDOTHEQUE À LOUANNEC** : Contacts : Catherine CALVEZ au 06.75.36.50.22 et Nadyne ROGARD au 06.89.79.18.18.

## APPELS D'URGENCE

**POMPIERS** : faire le 18

**GENDARMERIE** : faire le 17

**SAMU** : faire le 15

## Compte rendu du Conseil municipal du vendredi 08 décembre 2017 à 18 heures

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 08 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Pierrick ROUSSELOT, Maire.

**Étaient présents :** Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Adjoints, Sylvie BART, Roland GELGON, Pômme BROGGI, Nicole DUPONT, Jean-François ORVEN, Christine PHILIPPE, Hervé LE GROSSEC, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Jean-Jacques RIVIER (procuration à Hervé LE GROSSEC) et Marie-Paule LE GOFF (procuration à Pierrick ROUSSELOT).

Date de convocation : 30 novembre 2017

**Secrétaire de séance :** Hervé LE GROSSEC est désigné secrétaire de séance.

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance puis rappelle l'ordre du jour :

### 1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 14 septembre 2017

#### 2 - Points communaux :

- Délibération autorisant le maire à ester en justice

- Convention relative à la télétransmission

- Ouverture des magasins le dimanche

- Urbanisme

- Groupe de travail « Itinéraire sécurisé »

- Finances

- Droit de place

- Crédits scolaires 2018

- Questionnaire retour à la semaine de quatre jours

- Fourrière animale

### 3 - Dossiers intercommunaux : Dissolution du SIVU de la petite enfance

#### 4 - Dossiers communautaires :

- Approbation des attributions de compensation définitives des charges transférées au 1er janvier 2017

- Rapport d'activité 2016 de L.T.C

#### 5 - Questions diverses

- AG Animation Kénanaise

- Travaux Crec'h Quillé

Avant de démarrer l'ordre du jour, Monsieur le Maire félicite Madame Sylvie BART qui a été élue Présidente du comité de soins.

### 1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 14 septembre 2017 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2 - Points communaux :

#### Objet : Délibération autorisant le Maire à ester en justice

La Commune est parfois citée dans des contentieux et le Maire en tant que représentant de la Commune, il lui revient de la représenter dans tous les actes juridiques et notamment dans les actions en justice (article L 2122-21 8° du Code Général des Collectivités Territoriales). Toutefois, le mandat de maire n'emporte pas en lui-même l'habilitation à agir en justice pour le compte de la Commune. C'est le conseil municipal qui est seul compétent pour décider des actions à intenter au nom de la Commune et autoriser le maire à les mettre en œuvre (article L 2132-1 du CGCT).

Pour éviter d'avoir à prendre une délibération pour chaque affaire, conformément à l'article L 2122-22 16° du CGCT, le conseil municipal peut donner délégation au maire pour représenter la Commune. Le conseil confère ainsi un caractère permanent à son autorisation : « Le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les Communes de moins de 50 000 habitants.

Monsieur le Maire précise que les membres du Conseil municipal seront informés dès qu'une action en justice sera engagée.

Mme Nicole DUPONT demande comment se fera l'information sur les différents contentieux dans lesquelles la Commune pourra être citée.

Monsieur le Maire répond qu'il informera les membres du Conseil Municipal en commission générale dès le lancement d'une action.

Il est demandé au conseil municipal de donner délégation au maire pour agir en justice conformément à l'article L 2122-22 16° du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

l'unanimité des membres présents :  
Conformément à l'article L 2122-22 16° du CGCT,  
Autorise Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les Communes de moins de 50 000 habitants.

#### **Objet : Convention relative à la télétransmission**

Les services de l'Etat encouragent les collectivités à mettre en place l'envoi des actes au contrôle de l'égalité par voie dématérialisée, y compris les actes les plus volumineux (budgets, marchés publics, délégations de service public, autorisation individuelle d'urbanisme), pour lesquels l'affranchissement pourrait être onéreux. Seuls les documents de planification (cartes communales, PLU, PLUi, SCOT...) ne peuvent pour des raisons matérielles être télétransmis. Ceux-ci doivent donc être adressés par voie postale ou déposés en Préfecture.

L'adhésion au dispositif Actes repose aujourd'hui sur le volontariat des collectivités. La télétransmission des actes comporte de nombreux avantages pour les collectivités territoriales :

- Réduction des coûts d'impression et d'envoi par La Poste ;
- Accélération des échanges : Transmission instantanée à la préfecture des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la possibilité d'annuler un envoi en cas d'erreur ;
- Réception immédiate d'une preuve de la transmission en préfecture et du caractère exécutoire des actes ;
- Sécurisation des échanges en assurant la fiabilité, la traçabilité et la confidentialité des transmissions d'actes.

Pour pouvoir adhérer à ce dispositif, le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre l'Etat et la collectivité pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention entre l'Etat et la collectivité pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat et tous les documents relatifs à ce dossier :

#### **Objet : Ouverture des magasins le dimanche**

Monsieur le Maire rappelle la loi du 06 août 2015 qui a étendu la possibilité d'ouverture dominicale des commerces à l'initiative des maires en portant

le nombre de dimanches d'ouverture possible de 5 à 12. Toutefois, la liste des dimanches d'ouverture doit désormais être arrêtée par les communes avant le 31 décembre de chaque année.

Il en résulte que si des ouvertures dominicales de commerce de détail en 2018 sont prévues, la liste des dimanches concernés devra être arrêtée par le maire, après avis du conseil municipal, avant le 31 décembre 2017.

Au-delà de cinq dimanches par an il est en outre nécessaire d'obtenir l'avis conforme de l'EPCI dont la commune est membre.

Le Maire poursuit en indiquant qu'il a été saisi d'une demande de l'entreprise LIDL référencée sous le code APE 47.11 D – supermarché - par courrier en date du 1er août 2017 à Saint Quay-Perros pour des ouvertures exceptionnelles 10 dimanches en 2018 :

- Dimanches 08, 15, 22 et 29 juillet 2018,
- Dimanches 05, 12, 19 et 26 août 2018,
- Dimanches 23 et 30 décembre 2018.

Et également d'une demande de l'entreprise KIABI référencée sous le code APE 47.71Z - Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé- par courrier en date du 30 novembre 2017 à Saint Quay-Perros pour des ouvertures exceptionnelles 3 dimanches en 2018 de 14 heures à 19 heures :

- Dimanche 02 septembre 2018 (rentrée des classes),
- Dimanche 16 décembre 2018 (fêtes de fin d'année),
- Dimanche 23 décembre 2018 (fêtes de fin d'année).

Monsieur Yves LE DAMANY demande si les commerces ont été informés qu'ils doivent présenter une demande d'ouverture avant le 31 décembre de chaque année.

Monsieur le Maire répond qu'un courrier leur a été adressé.

Monsieur Jean-François ORVEN demande si la réforme du code du travail engagée par l'actuel gouvernement modifie les règles d'accord entre le salarié et l'employeur.

Monsieur le Maire répond que l'employeur sollicite ici les ouvertures exceptionnelles mais qu'il doit obtenir l'accord du salarié pour qu'il travaille le dimanche. Monsieur le Maire précise que la règle reste la même qu'avant la réforme. Monsieur le Maire précise également qu'un courrier est transmis aux différents syndicats avec la liste des salariés qui ont accepté de travailler le dimanche.

Madame Nicole DUPONT émet des doutes sur l'accord du salarié en période de difficultés économiques et de chômage, car un salarié qui refuserait pourrait risquer son poste.

Monsieur Yves LE DAMANY explique qu'il est d'accord avec la position de Madame Nicole DUPONT mais qu'il est difficile de vérifier s'il y a des pressions

dans l'entreprise et que la Commune ne peut pas prendre une décision sur des suppositions. Il ajoute qu'il y a aussi des personnes qui sont satisfaites de travailler le dimanche pour améliorer leur salaire.

Madame Nicole DUPONT n'est pas d'accord et donne son argumentaire :

Le refus d'autoriser des dérogations au travail du dimanche apparaît à certains comme un archaïsme dans le contexte de la mondialisation.

Historiquement, le code du travail a posé comme principe que le dimanche est le jour de repos hebdomadaire avec une exception pour des secteurs d'activités spécifiques (santé, transports, loisirs).

Progressivement, la loi a apporté à cette règle des dérogations de plus en plus nombreuses qui aboutiront dans un avenir sans doute proche à ce que le dimanche devienne un jour de travail comme un autre.

Que deviendra alors le lien social ? Comment pourra-t-on se retrouver en famille ou entre amis s'il n'existe plus un jour de repos commun ?

Il s'agit d'un choix de société : l'humain doit-il être au service de l'économie ou l'économie doit-elle être au service de l'humain ?

Je laisse le mot de la fin à Alain Supiot, Professeur au Collège de France et membre de la Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT). En conclusion d'un article sur la révolution informatique paru dans le Monde Diplomatique d'octobre 2017 et intitulé « Et si l'on refondait le droit du travail... » il écrit : « *Depuis que l'invention de l'éclairage artificiel permet de faire travailler ses semblables jour et nuit, sept jours sur sept, c'est le droit du travail qui a édifié un cadre spatio-temporel compatible avec nos rythmes biologiques et respectueux du droit (humain) à une vie privée et familiale. Ce cadre se trouve aujourd'hui menacé par le néolibéralisme et l'informatique qui se conjuguent pour étendre l'emprise du travail marchand en tous lieux et à tous moments. Le prix à payer, notamment du point de vue éducatif, est exorbitant mais jamais pris en compte par les obsédés du travail dominical et du travail de nuit, que désole la survivance de temps sociaux échappant à la marchandisation de la vie humaine.* »

Monsieur Yves LE DAMANY répond que le monde du travail a changé, l'économie a changé et que les entreprises ont de plus en plus de pression. Si on leur refuse le droit de travailler aux périodes où elles font le plus de bénéfice, beaucoup d'entre elles mettront la clé sous la porte.

Madame Nicole DUPONT ajoute que quand on donne une autorisation à un, c'est toute la branche qui en

bénéficie et que d'extension en extension, le travail du dimanche deviendra la règle.

Monsieur Yves DAVOULT explique qu'il est nécessaire de relativiser, s'il y a des « volontaires forcés » ce n'est pas une généralité il y a aussi de véritables volontaires.

Concernant la demande du magasin LIDL, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec neuf voix pour, et deux procurations, trois contre (Nicole Dupont, Pômme Broggi et Rolland Gelgon) et une abstention (Christine Philippe) :

**VU** le code du travail et notamment l'article L3132-26 ;

**Vu** la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

**Autorise** les ouvertures dominicales susmentionnées pour les commerces référencés sous le code A.P.E. 47.11 D – supermarché.

**Concernant** la demande du magasin KIABI, s'agissant d'une demande portant sur moins de cinq dimanches, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec douze voix pour plus deux procurations et un contre (Nicole Dupont) :

**VU** le code du travail et notamment l'article L3132-26 ;

**Vu** la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

**Autorise** les ouvertures dominicales susmentionnées pour les commerces référencés sous le code A.P.E. 47.71Z - Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé.

### **Urbanisme - Présentation : Monsieur Gérard DAUVERGNE, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme.**

#### **Objet : Cession de terrain – régularisation d'emprise**

Le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une régularisation de propriété sur une emprise de voirie communale, située rue de l'Ecole en Saint Quay-Perros, cadastrée BB n° 285 d'une contenance d'environ 30 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est restée aux noms de Mme GRENES Marie Louise et Madame GOFFIC Marie Veuve GRENES alors qu'une cession gratuite de terrain avait été actée en vue de l'élargissement de la voirie.

Il y a lieu aujourd'hui de procéder à une régularisation de la situation par la rédaction d'un acte administratif. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Donne** son accord pour régulariser l'emprise de voirie existant sur le terrain cadastré BB n° 285 ;

**Décide** que l'acquisition de la parcelle se fera à l'euro symbolique et de préciser la valeur vénale du terrain à

50 centimes du m<sup>2</sup> ;

**Donne** tous pouvoirs au maire pour authentifier l'acte ;  
**Sollicite** l'aide du Centre de Gestion des Côte d'Armor – service Droit des sols/rédaction d'actes, pour une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte ou les actes en la forme administrative et précise que le temps de mise à disposition sera supporté par la commune ainsi que les frais liés à la publicité foncière ;  
**Désigne** Gérard DAUVERGNE, Adjoint, pour représenter la commune lors de la signature de l'acte authentifié par le Maire.

**Objet : Cession de terrain – régularisation d'emprise**

Le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une régularisation de propriété sur une emprise de voirie communale, située rue de la Chapelle Saint-Méen en Saint Quay-Perros, cadastrée BO n° 102 d'une contenance d'environ 62 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est restée au nom des Cts QUEFFELOU alors qu'une cession gratuite de terrain avait été actée en vue de l'élargissement de la voirie.

Il y a lieu aujourd'hui de procéder à une régularisation de la situation par la rédaction d'un acte administratif. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Donne** son accord pour régulariser l'emprise de voirie existant sur le terrain cadastré BO n° 102 ;

**Décide** que l'acquisition de la parcelle se fera à l'euro symbolique et de préciser la valeur vénale du terrain à 50 centimes du m<sup>2</sup> ;

**Donne** tous pouvoirs au maire pour authentifier l'acte ;  
**Sollicite** l'aide du Centre de Gestion des Côte d'Armor – service Droit des sols/rédaction d'actes, pour une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte ou les actes en la forme administrative et précise que le temps de mise à disposition sera supporté par la commune ainsi que les frais liés à la publicité foncière ;  
**Désigne** Gérard DAUVERGNE, Adjoint, pour représenter la commune lors de la signature de l'acte authentifié par le Maire.

**Objet : Inventaire des cours d'eau**

Monsieur Gérard DAUVERGNE rappelle les faits : un inventaire des cours d'eau a été réalisé sur le territoire de la commune de Saint Quay-Perros par les techniciens du syndicat mixte des bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien durant le mois de juin 2017.

Cet inventaire prévu dans le plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE Argoat-Trégor Goélo a pour objectif de connaître le réseau hydrographique de la commune dans l'optique de préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et d'adopter une gestion adaptée.

Une consultation du public a eu lieu du 9 octobre 2017 au 9 novembre 2017. Aucune remarque n'a été laissée sur le registre d'enquête. Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de valider la carte du réseau hydrographique de la commune de Saint Quay-Perros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Approuve** l'inventaire des cours d'eau réalisé par le syndicat mixte des bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien durant le mois de juin 2017.

**Objet : Modification simplifiée n°4 du PLU de Saint Quay-Perros.**

Il s'agit de l'accessibilité à partir de la RD 788 pour la zone de Kéringant. Il y a eu une enquête publique pendant un mois. Il n'y a pas eu de remarque d'inscrite dans le registre ouvert à cet effet. La validation de la modification se fera lors du conseil communautaire prévu le 12 décembre 2017 et une application de la décision dès sa validation et transmission à la Préfecture. La Commune n'a pas à délibérer, la compétence PLU ayant été transférée à Lannion-Trégor communauté.

**Objet : Groupe de travail « Itinéraire sécurisé »**

Monsieur le Maire rappelle la liste des membres de la commission :

« Pierrick Rousselot – Gérard Dauvergne – Nicole Dupont – Christine Philippe – Roland Gelgon – Jean-Jacques Rivier – Pôme Broggi – Yves Le damany et/ou Karine Roulleau. »

Il explique qu'il organisera une réunion au mois de janvier pour lancer le travail de réflexion

**Finances – Présentation : Monsieur Yves DAVOULT, 1er Adjoint au Maire en charge des finances communales.**

**Objet : Subvention aux voyages scolaires**

La commune a été saisie d'une demande de subventions pour un voyage scolaire organisé du 30 mars au 07 avril 2017 à ASCHAFFENBURG en Allemagne, quatre élèves de Saint Quay-Perros y participaient.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Autorise** le versement d'une subvention de 85 euros pour chaque élève de Saint Quay-Perros ayant participé au séjour à ASCHAFFENBURG en Allemagne ;

**Dit** que la subvention sera versée directement au collège Les Sept Îles de Perros-Guirec.

## Objet : Tarifs communaux

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote les tarifs communaux suivants pour 2018 :

Concessions aux cimetières		Concessions au Columbarium	
15 ans	120 Euros	10 ans	390 Euros
30 ans	220 Euros	15 ans	530 Euros
		20 ans	660 Euros
		30 ans	940 Euros
Concessions aux cavurnes		Mur du Souvenir	
15 ans	110 Euros	10 ans	50 Euros
30 ans	200 Euros		
Photocopies			
Format A4	0.25 Euros		
Format A3	0.50 Euros		

Monsieur Yves LE DAMANY demande s'il existe une réglementation pour obliger les personnes à remettre en état les tombes du cimetière autour de l'église.

Monsieur Yves DAVOULT répond qu'il va se renseigner.

## Objet : Tarifs communaux

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote les tarifs de la « Salle d'animation communale Yves Guégan » comme suit :*

SALLES	LOCATION 1 jour		LOCATION 2 jours		MENAGE	
	Kénaçais	Extérieur	Kénaçais	Extérieur	Kénaçais	Extérieur
<b>1+2 sans cuisine</b>	165 €	265 €	170 €	275 €	50 €	50 €
<b>2+3 sans cuisine</b>	165 €	265 €	170 €	275 €	50 €	50 €
<b>1+2+3 sans cuisine</b>	185 €	300 €	195 €	310 €	50 €	50 €
<b>Loc. occasionnelle 1/2 j</b>	100 €	150 €				
<b>Loc. cuisine</b>	100 €	150 €				
<b>Couverts + vaisselle</b>						
<b>1 Kit 50 couverts</b>	50 €	80 €	50 €	80 €		
<b>2 Kit 50 couverts</b>	95 €	155 €	95 €	155 €		
<b>3 Kit 50 couverts</b>	135 €	225 €	135 €	225 €		
<b>4 Kit 50 couverts</b>	170 €	290 €	170 €	290 €		
<b>Estrade</b>						
<b>Jusqu'à 24 m<sup>2</sup></b>	100 €					
<b>Jusqu'à 48 m<sup>2</sup></b>	200 €					

Salle 1 : bas de la grande salle  
Salle 2 : haut de la grande salle  
Salle 3 : salle bleue

Caution : 500 €

Ménage complémentaire : 30 €/heure si nécessaire

Salle 3 : gratuité pour les cafés après obsèques à Saint Quay-Perros

## Location de la salle « bleue » uniquement :

Location 2 heures	Journée pour Kénanais	Journée pour Extérieurs »
50 €	100 €	150 €

## Objet : Décision modificative n° 2 au budget primitif 2017 de Saint Quay-Perros.

Afin de pouvoir payer les factures liées à l'acquisition d'une balayeuse city clean, de trois ordinateurs pour la mairie et de petits équipements, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante au budget 2017 :

### Investissement

#### Dépenses d'investissement - Compte 2313 dépenses non affectées :

BP 2017	DM	Nouveau Budget
197 000,00 €	25 000,00 €	172 000,00 €

#### Dépenses d'investissement - Compte 2158 Autres installations, matériel et outillage technique

BP 2017	DM	Nouveau Budget
0,00 €	+ 18 500,00 €	18 500,00 €

#### Dépenses d'investissement - Compte 2183 matériel de bureau et matériel informatique

BP 2017	DM	Nouveau Budget
0,00 €	+ 4 500,00 €	4 500,00 €

#### Dépenses d'investissement - Compte 2188 Autres immobilisations corporelles

BP 2017	DM	Nouveau Budget
64 000,00 €	+ 2 000,00 €	66 000,00 €

### Fonctionnement :

#### Dépenses de fonctionnement - Compte 6455 Cotisation pour assurance du personnel

BP 2017	DM	Nouveau Budget
56 500,00 €	+ 7 000,00 €	63 500,00 €

#### Recettes de fonctionnement - Compte 6479 Remboursements sur autres charges sociales

BP 2017	DM	Nouveau Budget
0,00 €	+ 7 000,00 €	7 000,00 €

## Objet : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2018 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu la loi n° 96.314 du 12 avril 1996 article 69 relative au vote du budget des Collectivités Territoriales qui autorise ces opérations,

Vu l'instruction codificatrice N°96-078 M14 du 1er août 1996,

Vu l'ordonnance N° 2005 – 1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu la délibération du 15 mars 2017 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2017, et la délibération du 08 juin 2017 valant décision modificative n°1 du budget 2017 ainsi que la délibération du 08 décembre 2017 valant décision modificative n°2 et la délibération du 08 décembre 2017 valant décision modificative n°3 ;

**Considérant** que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

**Considérant** qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

**Considérant** qu'en revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2018, les dépenses d'investissement du budget de la commune.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**PRECISE** que cette autorisation s'étend pour les montants suivants de dépenses d'investissement :

<b>BUDGET PRINCIPAL (M14) T.T.C.</b>		
Objet	Chapitre	Montant maximum
Immobilisations corporelles	20	1 250€
Subvention d'équipement	204	2 000€
Immobilisations corporelles	21	26 000€
Immobilisations en cours	23	132 423€

### **Objet : Admission en non-valeurs**

Le centre des finances publiques a transmis à la commune une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables. En effet, le comptable public n'a pas pu recouvrer le titre porté sur l'état ci-après : 2013 T-162-1- Reste à recouvrer : 233.85 € - Année 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

**ACCEPTE** l'admission en non-valeurs pour le titre non recouvré ci-dessus mentionné.

### **Objet : Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor de Lannion chargé des fonctions de Receveurs**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Monsieur Yves LE DAMANY demande ce qui se passe si la commune ne sollicite pas les conseils du Comptable Public.

Monsieur Yves DAVOULT explique que l'on ne connaît pas toutes les règles de comptabilité publique et que l'aide du receveur est donc nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

**Vu** l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

### **Décide :**

De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

**D'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

### **Objet : Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2017**

Conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'aux décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel :

> La redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP)

Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Formule de calcul :  $(0.035 \times L + 100) \times TR$

L est la longueur exprimée en mètre des canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31 décembre de l'année précédente ;

TR est le taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007

Soit pour la commune :

$L = 9262 \text{ m}$

$TR = 1,18$

$RODP\ 2017 = (0.035 \times 9262 + 100) \times 1,18 = 501,00 \text{ €}$

> La redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public Gaz (ROPDP)

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GRDF.

Le calcul de la redevance ROPDP est effectué sur la base des longueurs de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2016

Formule de calcul :  $0,35 \times L$

L est la longueur exprimée en mètre des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due

Soit pour la commune :  
 $L = 1 \text{ ROPDP } 2017 = 0,00 \text{ €}$

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Valide** le montant de la redevance d'occupation du domaine public gaz 2017 ;

**Dit** que la Commune va émettre le titre de recette correspondant.

**Objet : Droit de place du camion-pizza**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public à l'année, pour un emplacement de camion-pizza, situé sur le parking communal, près du rond-point de Kerliviec.

Cette redevance est fixée au montant de 500 euros l'année et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Le gérant de ce camion-pizza devra être en conformité avec les exigences administratives en vigueur (carte grise, assurance, contrôle technique et sanitaire, Kbis...).

**Ecole - Présentation : Madame Josiane REGUER, Adjointe aux affaires scolaires.**

**Objet : Crédits scolaires 2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits scolaires suivants pour l'année civile 2018 : (voir tableau ci-dessous)

ECOLES	Nbre élèves	Fournitures/ élèves €uros		Petit matériel	B.C.D.	Achat livres scolaires	Transport	Noël	Activités Voile Piscine	voyage	Total
Elémentaire	58	39	2 262	630	550	650	3 350	279	1900*		9621
Maternelle	30	39	1 170	430	465		1100	144			3309

\*Voile = 700 euros / piscine 120 euros x 10 séances = 1200 euros

Madame Josiane REGUER précise que les voyages scolaires sont organisés tous les deux ans et qu'il n'y en aura donc pas pour l'année scolaire 2017-2018.

**Objet : Séjour à Guerlédan pour la classe de CM1/CM2**

Les élèves de l'école élémentaire ont participé à un séjour patrimoine du mercredi 03 au vendredi 05 mai 2017 à la base départementale de plein air de Guerlédan.

Une information sur ce séjour a été faite lors du conseil municipal du 30 novembre 2016.

Le montant de la facture est de 3 705,00 €. 1 035,00 € à la charge des parents – 1 335,00 € à la charge de l'ALK et 1 335,00 € à la charge de la commune.

Pour pouvoir régler la part communale, le Trésor Public demande une délibération confirmant cette répartition.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** cette répartition ;

**AUTORISE** la commune à payer cette facture d'un montant de 1 335,00 €.

**Objet : Questionnaire retour à la semaine de quatre jours**

Madame Josiane REGUER explique qu'il est intéressant d'attendre les décisions des communes alentour avant de se positionner.

La décision devra être transmise à l'Education Nationale pour le 02 février 2018.

Monsieur Yves LE DAMANY demande s'il y aura un conseil municipal avant le 02 février 2018.

Monsieur le Maire répond positivement.

## Divers points communaux

### Objet : Fourrière animale

Pour faire face à ses obligations en matière de fourrière animale, pour lutter contre la divagation et l'errance des animaux sur la voie publique et pour satisfaire pleinement aux obligations de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 et du Code Rural (article L211-22 et suivants, article R 211-3 et suivants), ainsi qu'à celles prévues au règlement sanitaire départemental, la Commune a sollicité différents devis pour la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal et la gestion de la fourrière animale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec douze voix pour plus deux procurations et une abstention (Yves DAVOULT) :

**DECIDE** de retenir la proposition 24/24 – 7jours/7 du Centre Canin Fourrière « Le Passage » de Langoat :

- Mise à disposition du personnel et du matériel du Centre Canin Fourrière « Le PASSAGE »
- Délais d'intervention sous 4 heures et le plus rapidement possible en cas d'urgence.
- La pension des chiens/chats durant les 8 jours ouvrés et francs
- Les frais vétérinaire (consultation, vaccin, puce).
- Cession des animaux à une association de protection animale après les délais légaux
- Ramassage d'animaux morts de moins de 35 kg. Selon la convention retenue.  
(Au-delà, frais réels vétérinaire)
- La mission sera enregistrée dès l'appel du donneur d'ordres et l'intervention sera programmée. Le ou les capteurs seront à pied d'œuvre dans un délai maximum de 4 heures et le plus rapidement possible en cas d'urgence.
- Les prestations de services présentées sont assurées du 24/24 - 7/7.

Commune de plus de 1000 habitants :(par habitants)  
0,96 € TTC - Recensement légal INSEE pour la commune de SAINT QUAY-PERROS 22700 : 1360 habitants - Le montant annuel de la cotisation est de : 1 088,00 HT soit 1 305.60 TTC

Prestations complémentaires payantes :(en TTC)

A la charge de la mairie si le propriétaire n'est pas identifié.

Forfait vétérinaire : Identification, Primo-vaccin, Consultation 82,50 €

Castration chat de plus de 6 mois : 40 €

Ovariectomie chatte de plus de 6 mois : 65 €

Ovario-Hysterectomie (chatte avec des petits) : 95 €  
Euthanasie : Incinération incluse 75 €  
(Animaux de moins de 35 kg, au-delà, frais réels vétérinaire)

## 3 – Dossiers intercommunaux :

### Objet : Dissolution du SIVU de la Petite Enfance – CIPE – Répartition des excédents

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le compte de gestion 2016 du CIPE fait apparaître un excédent cumulé de 51 826.70 euros. Cet excédent est réparti entre les Communes membres du CIPE de la manière suivante (clef de répartition fixée par délibération de décembre 2016) :

Commune	%	Excédent reversé après vote du CA 2016
Louannec	16.66	8 637
Trégastel	16.66	8 637
Trébeurden	16.66	8 637
Pleumeur Bodou	16.66	8 637
Kermaria Sulard	8.33	4 319
Trévou Tréguignec	8.33	4 319
Saint Quay Perros	8.33	4 319
Trélévern	8.33	4 319
TOTAL	100	51 826

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, après en avoir délibéré :

**Adopte** cette répartition.

### Objet : Dissolution du SIVU de la Petite Enfance – CIPE – Transfert de l'actif et du passif

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée les écritures non budgétaires de transfert de l'actif et du passif du CIPE :

#### Transfert du passif du Budget SIVU Petite enfance

Art	Libellé	Montant
10222	FCTVA	2 807,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 257,41
1312	Subvention d'équipement région	800,00
1326	Subvention d'équipement autres EPL	1 405,50
	Total Passif	8 270,17

# Le Père Noël à l'école







# Les voeux 2018 du Maire et du Conseil Municipal



**Proposition d'intégration du passif vers le budget  
« Commune de Louannec » au 1er janvier 2017**

Art	Libellé	Montant
10222	FCTVA	2 807,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 257,41
1312	Subvention d'équipement région	800,00
1326	Subvention d'équipement autres EPL	1 405,50
	Total Passif	8 270,17

**Transfert de l'actif du Budget SIVU Petite enfance**

Art	Libellé	Montant
2188	Autres immo corporelles	8 207,17
	Total Actif	8 270,17

**Proposition d'intégration de l'actif vers le budget  
« Commune de Louannec » au 1er janvier 2017**

Art	Libellé	Montant
2188	Autres immo corporelles	8 207,17
	Total Actif	8 270,17

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, après en avoir délibéré :

**Adopte** ces écritures.

**4- Dossiers communautaires**

**Objet : Approbation des attributions de compensation définitives des charges transférées au 1er janvier 2017**

**Financement du Contingent d'incendie et de secours**

**Relais Parents Assistants Maternels**

**Aire d'Accueil des Gens du Voyage**

VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,

VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux

VU l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016

fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté au 1er janvier 2017 et notamment l'article 6,  
I-4 : Aires d'accueil des gens du voyage,  
III-2-4-e : Les relais parents assistants maternels (RPAM),  
III-2-9 : Le financement du contingent incendie,  
**CONSIDERANT** le rapport, approuvé à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 21 septembre 2017  
**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres:**  
**APPROUVE** les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 21 septembre 2017 présentées dans le rapport annexé à la présente délibération et relatives notamment :

> à l'évaluation définitive de la compétence « contingent d'incendie et de secours », telle que présentée page 7 du rapport :

La compétence « financement du contingent d'incendie et de secours » a été transférée à Lannion-Trégor Communauté au 1er janvier 2017 pour les communes des ex Communautés de communes de la Presqu'île de Lézardrieux et du Haut Trégor. La CLECT du 15 mai 2017 a adopté à la majorité les principes suivants :

- Un lissage sur 10 ans des effets de la réforme du SDIS (critères actualisés et encouragement du volontariat). Le montant de référence (AC charge pour 2017) évoluera ainsi progressivement jusqu'en 2026 vers la valeur de contribution après réforme.
- Un bonus SPV (système d'encouragement du volontariat voté en 2013 par le SDIS), qui sera actualisé annuellement en fonction des conventions signées par le SDIS avec les communes.

> à l'évaluation définitive de la compétence « Relais Parents Assistants Maternels », telle que présentée page 13 du rapport.

La compétence « Relais Parents Assistants Maternels » a été transférée à Lannion-Trégor Communauté au 1er janvier 2017 pour les communes faisant historiquement partie de Lannion-Trégor Agglomération. La méthode adoptée par la CLECT le 21 septembre 2017 pour le calcul des attributions de compensation définitives est :

- Le recalcul la participation d'équilibre des structures finançant jusque-là la compétence
- Le maintien des clés de répartition entre les communes
- des participations
  - L'année 2015 comme année de référence

> À l'évaluation définitive de la compétence « Aire d'Accueil des Gens du Voyage », telle que présentée pages 14 et 15 du rapport.

La compétence « Aire d'accueil des Gens du Voyage » a été transférée à Lannion-Trégor Communauté au 1er janvier 2017. Actuellement cela ne concerne que la Ville de Lannion. Une nouvelle évaluation aura lieu pour la Ville de Perros-Guirec après mise en place de leur terrain. La méthode adoptée par la CLECT le 21 septembre 2017 pour le calcul des attributions de compensation définitives est de :

- L'évaluation d'un montant nécessaire au renouvellement de site
- L'année 2015 comme année de référence

**IMPUTE** annuellement à compter du 1er janvier 2018, les montants découlant des transferts définitifs sur les attributions de compensation de chaque commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

### **Objet : Rapport d'Activité 2016 de Lannion-Trégor Communauté**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le Rapport d'Activité 2016 de Lannion-Trégor Communauté et précise que celui-ci leur a été communiqué pour la préparation de la commission générale de travail du 08 septembre 2017.

Les membres du conseil municipal de Saint Quay-Perros confirment qu'ils ont pris acte du Rapport d'Activité 2016 de Lannion-Trégor Communauté.

### **5 - Questions diverses :**

- **AG Animation Kénaïaise** : suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le 18 novembre 2017, il a été décidé la dissolution de l'association à compter du 31 janvier 2018.

- **Travaux Crec'h Quillé** : Monsieur le Maire informe que les travaux sont terminés.

- Questions de Monsieur Yves LE DAMANY :

**Rachat des bâtiments Orange par LTC** pour 4,2 millions d'euros. LTC a 10 ans pour trouver une destination à ces bâtiments et les coûts de rénovation ne sont pas encore déterminés. Monsieur Yves LE DAMANY se questionne également au sujet du site « Pégase 5 » où actuellement se trouvent la société Open et la société Ericsson, ne vont-elles pas se retrouver toutes seules à l'avenir ? Monsieur Yves LE DAMANY se demande ce qui a justifié ce choix et s'il n'y a pas eu un peu de « chantage » de la part de Orange ; quels sont les objectifs ?

Monsieur Le Maire répond qu'il n'est pas dans toutes

les négociations et que le projet leur a été présenté rapidement. Il prend l'exemple de Nokia où la majeure partie des bâtiments est financée par des locataires. Il explique qu'il est utile de faire des constructions car il y a de la demande dans le secteur économique.

Monsieur Yves LE DAMANY explique qu'il va rester de la surface disponible dans Pégase et notamment Pégase 5. Il y a un coût financier élevé ; LTC a du mal à faire des économies et même s'il s'agit d'un investissement, il est supporté par l'argent des contribuables et il a l'impression que cela fait partie d'un coup de force ou l'on dit : « il va falloir que vous vous engagiez pour reprendre les bâtiments » sans qu'il y ait eu de réflexion au préalable.

Monsieur Le Maire précise que 90 % des bâtiments Nokia sont aujourd'hui loués et qu'il faut espérer que cette opération rende le site Orange plus solide.

**Assainissement non collectif** : Monsieur Yves LE DAMANY demande à quoi correspond le contrôle de l'assainissement non collectif périodique à 23,70 €.

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit du contrôle prévu tous les dix ans et rappelle que ce point était à l'ordre du jour du précédent conseil municipal.

Monsieur Roland GELGON précise que les 23,70 € seront réglés annuellement par le consommateur avec la facture d'eau.

Monsieur Yves LE DAMANY demande confirmation du nombre de 20 000 habitations sur le territoire de L.T.C. qui sont en assainissement non collectif ; sur 100 000 habitants, s'il y a 4 personnes par habitation, cela représente 80 000 personnes qui sont sur un assainissement non collectif, cela paraît étonnant.

Monsieur Roland GELGON répond que dans certains territoires, c'est la majorité des habitations qui est en assainissement non collectif.

Monsieur Le Maire s'interroge également sur le nombre et précise qu'il va se renseigner.

- **Inauguration mairie** : Attente des dernières finitions et une inauguration probable au printemps.

- **Point sur le compteur Linky à la demande de Madame Nicole DUPONT**

Madame Nicole DUPONT regrette qu'Enedis ait refusé un débat public car sa présentation n'avait pas levé ses craintes sur les dangers pour la santé liés aux CPL. Enedis n'apportait pas non plus de réponse satisfaisante quant à la protection de la vie privée puisque les données recueillies par les compteurs linky échappaient complètement aux usagers.

Madame Nicole DUPONT propose aux membres du Conseil municipal de s'opposer à l'implantation des compteurs linky sur la commune en votant une délibération que le maire l'a invitée à rédiger lors de

la commission de travail qui a précédé le conseil municipal. Ce texte, souhaité par une partie des conseillers, n'a pas été soumis au vote.

Monsieur Le Maire explique qu'il ne prendra pas de délibération car cela n'aura aucun effet. Il laisse chacun libre de prendre sa propre décision (accord ou refus du compteur Linky).

Il est précisé que si une personne refuse la pose du compteur, son choix est respecté par les techniciens chargés de l'installation du compteur.

Madame Nicole DUPONT donne lecture de la conclusion d'un article d'Olivier CACHARD, Professeur de droit à la faculté de Nancy :

« Enfin, dans une économie libérale, il est paradoxal que ne soient respectés ni le libre choix du consommateur sur un marché prétendument ouvert ni les prérogatives du propriétaire. Le déploiement forcé des compteurs dits « intelligents », de type Linky, par certains sous-traitants des entreprises assurant la gestion des réseaux est contraire au droit. Compte tenu de leur utilisation des ondes électromagnétiques et de leurs nouvelles finalités (collecte de données personnelles, action extérieure sur l'installation du consommateur), ces dispositifs ne devraient plus être désignés comme de simples compteurs. Tant les communes que les abonnés peuvent faire valoir de solides arguments juridiques pour s'opposer, s'ils le souhaitent, à ce nouveau mode de distribution et de consommation. L'une des vertus de la libéralisation n'est-elle pas censée être la différenciation de l'offre ?

La régulation des champs électromagnétiques constitue donc un enjeu de société en même temps qu'un aspect crucial du droit de l'environnement, du droit de l'énergie et du droit des télécoms. Dorénavant, dans le débat public sur les ondes, il faudra compter avec les associations, les partenaires sociaux et les riverains — sans oublier les juristes ! Et le spectre de la déconnexion ou du recul technologique ne doit plus être brandi, alors que, précisément, des normes plus exigeantes et plus protectrices seraient une incitation puissante au progrès technique. »

Monsieur Le Maire précise que les ondes émises par le compteur Linky sont très faibles.

Monsieur Yves LE DAMANY explique que dans l'article il n'y a aucune unité de précision, en conséquence les données ne peuvent pas être comparées ni exploitées en l'état.

Monsieur Yves LE DAMANY précise que le compteur Linky a été validé par l'ANSSI, Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes Informatiques.

Monsieur Le Maire rappelle que chacun est libre de refuser ou pas le compteur.

### **Information sur le CIDS : présentation Mme Christine PHILIPPE et Monsieur Roland GELGON.**

Le budget du CIDS est bien équilibré et reste en attente d'une subvention de la région

La participation a été en baisse en 2016 mais elle est remontée en 2017. L'augmentation de la participation des jeunes a été plus significative dans les autres communes par rapport à Saint Quay-Perros ce qui explique une participation financière plus faible de Saint Quay-Perros au CIDS.

Madame Christine PHILIPPE explique qu'il y a eu des essais de fait pour des séjours avec des adolescents. Ces séjours se sont très bien passés mais il n'y a pas eu de participation des adolescents de Saint Quay-Perros, probablement à cause d'un manque de communication. Le coût pour les Communes est de 5 euros par adolescent qui participe.

Madame Christine PHILIPPE ajoute qu'il serait intéressant de mettre en place une communication au sein de la commune sur ces séjours, via éventuellement le site Internet, car visiblement les jeunes de Saint Quay-Perros n'en n'ont pas eu connaissance.

Monsieur le Maire demande comment se fait la communication par le CIDS.

Le CIDS a son site sur Louannec plus des flyers et une communication des communes adhérentes.

Madame Josiane REGUER propose à Madame Christine PHILIPPE de préparer une communication sur le sujet pour le prochain journal communal qui paraîtra au mois de janvier.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE,  
VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

## 11 Novembre 2017

Texte lu par Claude-Henry MATTENET

« Assis au bout d'une des tables, près des grandes vitres, je n'ai qu'à me redresser un peu pour apercevoir le jardin, le ruisseau dans le bas, puis les champs... De temps à autre, je me soulève sur la pointe des pieds et je regarde...du côté de la ferme » Deux phrases citées dans la rubrique « Les Écoles » du dernier Journal communal d'information et de liaison (N°147) d'octobre 2017 de notre commune.



Aussi, en ce jour 11 novembre 2017, quelques mots sur ce livre dont sont extraites ces phrases : « Le Grand Meulnes » et son auteur Alain Fournier. Quel est l'adolescent où quelle est la personne appréciant le terroir, son village, ses petites venelles, n'a pas lu ce livre magnifique. Et comme Augustin Meaulnes vous avez pu rêver d'un château abandonné et ses mystères où se cache la jeune et belle Yvonne de Gallais. Un livre presque unique écrit par Alain Fournier. En effet, si l'on retrouve beaucoup de nouvelles, beaucoup de correspondances relatives à cet écrivain, ce sera le seul livre terminé et publié en 1913. L'auteur avait 26 ans.

Alain Fournier est né dans le Cher en 1886. Fils d'un couple d'instituteurs, à 15 ans il veut être marin et fait l'École Navale à Brest. Il y reste quinze mois, et continue ses études dans les grands lycées parisiens. Il embrase une carrière littéraire, fréquente la gente artistique et rencontrera même Maurice Denis, ainsi qu'Yvonne de Quiévremont qui deviendra dans son livre Yvonne de Gallais.

Lieutenant de réserve il est mobilisé en août 1914, rejoindra les fronts du Nord-Est de la France, et moins de deux mois après le début de la guerre disparaîtra avec sa patrouille de reconnaissance le 22 septembre 1914 au nord de Verdun dans la Meuse. Il sera officiellement déclaré mort en 1920 et recevra la légion d'honneur à titre posthume. Que s'est-il passé ? Beaucoup de suppositions, de nombreuses hypothèses ont été envisagées. Des questions sans réponses ? Certainement une méprise des deux côtés...

77 ans après en 1991, des archéologues ont retrouvé dans un petit bois une fosse commune creusée à fleur de terre par les allemands contenant les restes des vingt et un corps de cette la patrouille. Et officiellement depuis le 11 novembre 1992, le Lieutenant Fournier

repose avec ses soldats dans la nécropole nationale de Saint-Remy-la-Calonne. Son nom est inscrit au Panthéon sur la listes des écrivains mort pour la France.

Un petit retour en arrière : En 1905, alors qu'Alain Fournier a 19 ans, dans une lettre écrite à ses parents il dit : « La classe où entraient tout le soleil doux et tiède de cinq heures, toute la bonne odeur de la terre bêchée » et il ajoute « Tout cela voyez-vous, pour moi c'est le monde entier »

J'ai presque honte après vous avoir cité ces belles phrases pleines de poésie, de vie d'espoir de vous avoir relaté cette fin atroce d'un auteur plein d'allant, de sa section et de combien d'hommes de toutes les nationalités. Mais il fallait le dire en pensant à tous ceux qui n'ont rien laissé derrière eux. A-t-on des écrits du soldat Désiré Ollivier dont sa dernière demeure est devant nous ? »

PS : Il existe un second livre inachevé de cinq chapitres. Sur le manuscrit laissé par l'auteur on peut lire : « Rien de tout cela n'est écrit et ne doit être publié (tel quel) » il s'agit de « Colombe Blanchet » publié néanmoins tel quel avec des annotations aux éditions « Le cherche Midi » en 2003 avec une introduction de Alain Rivière, neveu ou petit neveu de Alain Fournier

Sources : Bulletin municipal N°147 – Le Grand Meulnes 1947- Reportage FR3 Lorraine : « A fleur de terre » 1994 et Internet.

## Le Téléthon

Soirée chorale du vendredi 2 décembre à la salle Yves Guégan : Une réussite pour une 1ère participation de la commune au Téléthon de la Côte de Granit = 906 € de bénéfices récoltés pour 150 participants. Chaleureux moment de partage entre artistes (Les Baladins des 7 îles, la Loguivienne & Sabor Hispano), organisateurs et public.



*Les Chorales*

## 28<sup>ème</sup> Semaine de la création

Participation record à la semaine de la création avec plus de 35 exposants, le public est venu nombreux au vernissage et a apprécié la diversité et la qualité des œuvres présentées. L'exposition a été ouverte au public du 17 au 26 décembre 2017.

*Voir pages couleurs*



## Banque Alimentaire Saint Quay-Perros :



Depuis octobre dernier, le système de distribution des denrées périssables et non périssables a changé. Si le

personnel technique se charge toujours du transport, ce sont des bénévoles et des élus qui se chargent de la préparation et de la distribution aux bénéficiaires (15 foyers) dans le local prévu à cet effet, tous les vendredis de 11h15 à 13h. Ces bénévoles ont très vite trouvé leur marque. Les bénéficiaires, quant à eux, se sont accoutumés à ce nouveau mode de diffusion. Marie-Paule LE GOFF, adjointe aux affaires sociales et en lien avec la "Banque Alimentaire" s'occupe toujours de l'accueil et du montage des dossiers des demandeurs et futurs éventuels attributaires."

Marie-Paule LE GOFF, Adjointe aux affaires sociales, tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'opération « Banque Alimentaire » les 24 et 25 novembre 2017.

## ESPERANTO



Gaby à la rencontre des enfants des classes bilingues de l'école de Picherel (Novembre 2017) à Trégastel.

L'association « ESPERANTO » n'a plus d'adhérent à St Quay-Perros.

Gaby TREANTON, figure incontournable de la vie associative kénanaise et figure de proue entièrement dévouée à l'espéranto qu'elle maîtrise, pratique et enseigne depuis si longtemps présente ses vœux de bonne année à tous les kénanais.

*« Merci à tous ceux qui ont eu le courage ou la curiosité de lire mes articles. Ils auront du moins appris l'existence de la langue ESPERANTO ...A Trégastel où je vis maintenant, j'essaie de faire connaître l'existence de cette langue mondiale qui se veut auxiliaire, équitable et qui a toujours été un facteur de paix.*

*« Que l'année 2018 soit bonne pour tous, pour la paix mondiale et pour résoudre les graves problèmes qui se posent à l'humanité. »*

## Bourse aux vêtements

### Calendrier 2018 des « Bourse aux vêtements ».

L'assemblée générale de la « Bourse aux vêtements » a eu lieu le samedi 27 janvier. Au cours de cette soirée, l'association remettra un chèque à deux autres associations kénanaises pour soutenir leur action : Marie Curie qui soutient les recherches du Pr DELATTRE sur le neuroblastome chez l'enfant et la Ken'Adot



### BOURSE AUX VETEMENTS DE PRINTEMPS

Dépôts	Mercredi 14 mars
Vente	Vendredi 16 mars
Vente	Samedi 17 mars
Reprise des invendus	Mardi 20 mars

### BOURSE aux VETEMENTS d'automne

Dépôts	Mercredi 10 octobre
Vente	Vendredi 12 octobre
Vente	Samedi 13 octobre
Reprise des invendus	Mardi 16 octobre

### BOURSE aux jouets, livres, bijoux fantaisie et divers

Dépôts	vendredi 9 novembre
Vente	samedi 10 novembre
Reprise des invendus	Mardi 13 novembre

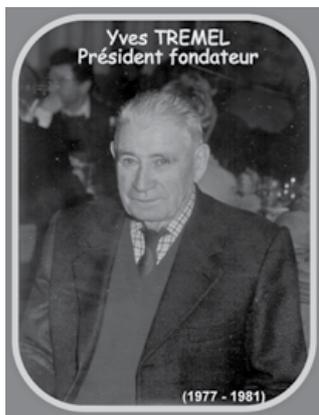
Contact : 06 89 48 06 91

## L'Amicale des retraités :

### 40 années au service de l'Amitié et de la Convivialité

Dès le printemps 1977, la nouvelle municipalité issue des élections du mois de mars encourage l'organisation de réunions pour les personnes âgées.

Yves Guégan, le Maire de l'époque et Jacqueline LE GUILCHER, conseillère déléguée aux affaires sociales sont les chevilles ouvrières de cette action soutenue également par la commission « jeunesse - Loisirs - culture » animée par Michel QUERRE.



Des courageuses et des courageux acceptent de se lancer autour de Yves TREMEL et les statuts du « CLUB du 3e AGE » sont déposés en Sous-Préfecture dès le 30 juillet : le club kénanais du 3<sup>e</sup> âge est né.

La réunion mensuelle du 3<sup>e</sup> mercredi se dédouble et plusieurs dizaines « d'anciens » de la commune prennent rapidement plaisir à venir à la cantine communale, mise à leur disposition, jouer aux cartes ou aux boules et à partager un goûter. A se rencontrer tout simplement.

Les années 77, 78, 79 voient le nombre des participants augmenter. Des excursions sont organisées et même des journées « portes ouvertes » pour se faire connaître.

Pourtant le renouvellement tarde à venir et la lassitude gagne l'équipe des bénévoles du bureau... et les réunions vont s'interrompre en 1980. Mais une graine a été semée par ces pionniers. Elle pourra germer à nouveau...

Tout au long de ces 40 années, l'utilité, on pourrait dire la nécessité de l'existence d'une « amicale des retraités » s'imposera progressivement comme une évidence.

Après la courte « mise en sommeil » de 1980, la relève des pionniers de



la présidence d'Yves TREMEL fut rapidement prise par une nouvelle équipe issue de ce que l'on pourrait qualifier « d'union communale » (En effet, Le curé et l'ancienne institutrice faisait partie du nouveau bureau présidé par Germaine LE ROUX à partir de 1981).

Depuis aucune interruption n'a été observée et aucun « capitaine » n'a quitté le navire avant de s'assurer qu'une nouvelle équipe se saisissait « des rames » pour faire avancer le bateau de l'amitié et de la convivialité entre les retraités.

La présidence de Madeleine GUEGAN qui durera 8 années sera celle de la consolidation. Elle sera suivie par celle de Stanis CABOCCO que l'on peut considérer comme la période de la pérennisation. A partir des années 90, il est évident qu'il y aura toujours une « Amicale des Retraités » à Saint Quay-Perros.



A l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, Yves LE MOIGNE reprendra le flambeau et il sera relayé par Monique LEGRAND dont le mandat se poursuivra pendant 10 années. On entre là dans la période de la plénitude. Les activités se diversifient et en 2007, comme pour fêter les 30 ans de l'Amicale, on se lance pour la première fois dans un « grand voyage ». Voici ce que disait Monique

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

LEGRAND dans le journal communal « Vivre à Saint Quay » de juillet 2007 : « Oui, c'est vraiment inédit, c'est une première dans la commune : un voyage de plusieurs jours. Comme des enfants qui partent en classe de découverte, nos dynamiques retraités ont rompu pour 5 jours leur train-train quotidien, laissé à la maison sans doute des proches et des routines et sont partis à l'aventure ». Il s'agissait de la visite de la principauté d'Andorre.



Monique LEGRAND (2003 - 2013) et Marie THOMAS, secrétaire (1986 - 2001)

Depuis les « grandes découvertes » se sont multipliées grâce tout d'abord aux compétences de Henri ROUDOT, véritable « tour opérateur » puis de l'équipe de Jimmy BART à partir de 2013.



Jimmy BART, président en exercice

Si l'on parcourt, le tableau qui fait la synthèse de tous ces beaux voyages on constate qu'au cours des 10 dernières années, les retraités de Saint Quay ont visité le Maroc, l'Italie, la Corse, la Crète, Londres, Madère et Malte et même fait des croisières en Hollande, sur le Rhin et même en Espagne. Excusez du peu !

On ne citera pas toutes les escapades à la journée qui ont mené les dynamiques retraités de Saint Quay dans tous les coins de Bretagne et même plus loin !

Mais les voyages « même s'ils forment la jeunesse » ne suffisent pas et Jimmy et toute son équipe qui donnent à l'amicale une 3e jeunesse, le savent bien. C'est ainsi que les réunions ont maintenant lieu toutes les semaines avec une participation en constante augmentation. Les activités se diversifient et on peut dire sans crainte

d'être démenti, chacune et chacun trouve son bonheur autour des tables de jeux de cartes, de nombreux jeux de société, autour des allées de boules et sur les chemins de randonnées. Le goûter convivial réunissant tout le monde au milieu de l'après-midi. Gage de la bonne organisation, la participation est en augmentation régulière et l'Amicale a très largement dépassé les 120 adhérents.

On se doit de tirer un grand coup de chapeau à toutes celles et à tous ceux qui avec le soutien indéfectible des municipalités successives, se sont dévoués pendant ces 40 années pour faire vivre ces belles valeurs de l'Amitié et de la Convivialité qui ont toujours été les valeurs fondamentales de l'Amicale des Retraités.

Roland GEFROY, Maire honoraire

## Calendrier 2018

**Mercredi 31 janvier** : Assemblée générale, salle Yves Guégan, 14h30 – Cotisation = 13 €

**Mercredi 14 février** : Couscous, salle Yves Guégan, 12h

**Mardi 24 avril** : Sortie à la journée « la côte d'Emeraude » & croisière au cap Fréhel ; tarifs : adhérent = 53 € ; non adhérent = 58 € - Ouvert à tous.

**Mercredi 9 mai** : Fête des anniversaires

**Du 27 mai au 3 juin** : Voyage en Croatie (ouvert à tous, il y a encore de la place, vous pouvez vous inscrire...)

**Mercredi 27 juin** : Cochon grillé

**Fermeture estivale**

**Mercredi 5 septembre** : Reprise des goûters

**Mercredi 17 novembre** : Repas dansant annuel

**Mercredi 21 novembre** : Beaujolais nouveau

Nous vous souhaitons à toutes et tous une heureuse année 2018 et une bonne santé.

Le Bureau

## DANSES BRETONNES

Nous sommes 58 danseurs à nous réunir tous les jeudis à la salle communale Yves Guégan de 20h30 à 22h30.

Les cours sont animés par René avec la collaboration de Jeannette.

- En 2018, les cours reprendront le jeudi 4 janvier.
- Le 11 janvier, nous tirerons les rois en musique avec le **Trio KSL** et le duo **Pierre & Philippe**.
- Le 8 février, nous fêterons la Chandeleur avec une dégustation de crêpes
- Le 15 février, la classe d'accordéon de l'Ecole de Musique Communautaire du Trégor - avec **Gwenaëlle Pineau** son professeur - viendra nous faire danser.

- Le 17 mars de 14h à 18h, nous organisons un stage de danses des Pays Léon et Glazig ; le stage est ouvert à tous et animé par **Michel Cariou**. Le soir à partir de 20h se tiendra le repas de l'association.

- En mai, nous effectuerons notre balade musicale autour de Saint Quay-Perros et nous préparons une sortie en car pour le mois de juin.

Nous rappelons à tous que le grand fest-noz inter-associations de danses du Trégor se tiendra le jeudi 25 janvier 2018 à la salle des Ursulines à Lannion.

Nous souhaitons à tous une très bonne année 2018 !

## Gym-Loisirs

Les cours de gymnastique et de Pilates de l'association "Gym-Loisirs" ont repris à la salle Yves Guégan depuis début septembre.

### Pour rappel :

Cours de Gym entretien avec Patricia Thepaut le lundi de 19 heures à 20 heures et le jeudi de 09h15 à 10h15.

Cours de Pilates avec Peggy Le Guyader les mardis et jeudis de 13h15 à 14h15.

A noter : les cours sont mixtes.

43 adhérents dont 3 hommes pratiquent la gymnastique et 35 adhérents dont 1 homme suivent les cours de Pilates.

Suite à l'**assemblée générale** du lundi 27 novembre, voici la composition du nouveau bureau :

- Présidente : Marie-Hélène Le Berre
- Vice-présidente : Marie-Louise Lebiez
- Trésorière : Rosa Zampese
- Trésorière adjointe : Isabelle Berthelot
- Secrétaire : Annie Crolet
- Secrétaire adjointe : Dominique Robard



Merci à Murielle Thierry pour ses conseils.

Merci également à Marie-Thérèse Le Hénaff, Odette Le Barbu, Angèle Boudier et Monique Meyer pour leur aide logistique.

L'association "Gym-loisirs" vous souhaite une bonne et heureuse année 2018.

## LA MAIN A LA PATE

La Main à la Pâte vous offre en ce début d'année une terrine de légumes et son Pesto de roquette :

### Terrine de légumes et son Pesto de roquette

Ingrédients pour 6 personnes :

Pour la terrine :

2 carottes

2 brocolis

100g de petits pois

1 chou-fleur

30cl de crème épaisse

4 oeufs

1 oignon

1 gousse d'ail

Sel et poivre

Ciboulette

Pour le pesto :

1 barquette de roquette

1 gousse d'ail

Huile d'olive

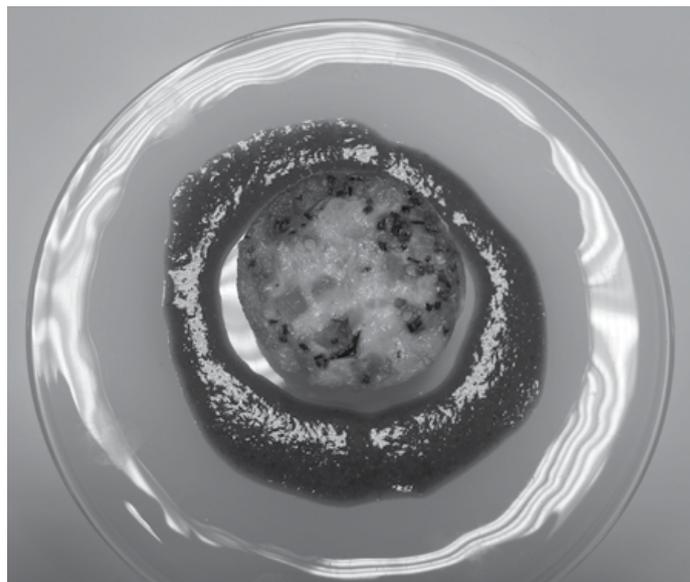
50g de parmesan

Sel, poivre

Préchauffez votre four à 180°C.

Epluchez les légumes et taillez les carottes en petits dés. Prélevez les bouquets de brocolis et de chou-fleur. Cuire les légumes à la vapeur pendant 10 minutes.

Pendant ce temps, ciselez la ciboulette. Hachez une gousse d'ail et l'oignon. Les faire revenir dans une poêle avec un peu de beurre noisette.



Préparez votre appareil. Dans un saladier mettre la crème épaisse avec les œufs. Ajoutez la ciboulette et les oignons-ail.

Ajoutez les légumes bien essorés. Mettre l'ensemble dans une terrine bien beurrée.

Mettre le moule au bain-marie pendant 45 minutes au four jusqu'à coloration de la terrine. (20 à 30 min. pour des moules individuels)

Pendant ce temps faire le pesto de roquette :

Mettre dans un mixer la roquette, l'ail épluché, un peu d'huile d'olive, le parmesan ainsi que du sel et du poivre. Monter à l'huile d'olive.

Laissez refroidir la terrine et la démouler. Servir frais avec le pesto de roquette.

## AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque est repartie pour une nouvelle année, en élisant son nouveau bureau lors de l'assemblée générale du 25 septembre. Cette AG a été l'occasion pour le bureau sortant d'exposer un bilan fourni avec des comptes toujours au beau fixe et surtout de lister les actions passées et à venir. De nouveaux statuts ont été votés pour les rendre plus fidèles à l'activité actuelle de l'association et pour mieux définir le statut de chaque section. Enfin, le bureau a été légèrement remodelé avec le départ de la vice-secrétaire, Christine LE GALLOU et de la vice-trésorière, Jenny MADALENA remplacée par Gaëlle NEGARET. Merci encore à elles mais aussi à l'ensemble des bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour faire vivre une association aussi importante pour les petits et les grands kénanais.

Le bureau 2017/2018, élu lors de l'Assemblée Générale du 25 septembre 2017 :

Présidente : Hannah ISSERMANN

Vice-présidente : Isabelle MACÉ

Trésorière : Pômme BROGGI

Trésorière adjointe : Gaëlle NEGARET

Secrétaire : Hervé BRÉLIVET

Comme l'année dernière, l'Amicale Laïque se structure autour de 7 sections que sont la section école, celle du théâtre d'enfants, celle de l'art floral, celle de la musique, celle de la danse, celle de la peinture et celle de l'ensemble vocal "Anouna".

Avant de passer aux détails de chaque section, l'Amicale Laïque souhaite aux lecteurs du Vivre à Saint-Quay ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

Contact : [amicalelaique.kenanaise@gmail.com](mailto:amicalelaique.kenanaise@gmail.com)

### Section école

Les objectifs de la section école sont de partager des moments conviviaux en famille et de contribuer financièrement aux projets pédagogiques des écoles maternelle et élémentaire. Dans ce cadre, elle organise différentes actions qui rythment l'année scolaire comme le repas annuel, des ventes de gâteaux, de chocolats, de calendriers, de madeleines ainsi que des manifestations comme la chasse à l'œuf et bien évidemment la kermesse.



Plusieurs de ces actions ont déjà eu lieu cette année, avec un mémorable repas, le 14 octobre, sur le thème d'Halloween, qui a réussi à réunir une cinquantaine d'enfants et une cinquantaine d'adultes tous mieux déguisés les uns que les autres.



Pour captiver les enfants tout au long de la soirée, des parents avaient préparé un spectacle de marionnettes durant lequel des chants d'oiseaux ont résonné.



« spectacle d'halloween »

Un moment d'échange entre sections a eu lieu à cette occasion sous forme d'un atelier d'art floral pour que les enfants de l'école préparent des décorations qui ont paré les tables de couleurs chatoyantes.



# LA VIE DES ASSOCIATIONS



Depuis plusieurs années, l'Amicale organise une vente de chocolats pour les fêtes de Noël. Ces chocolats étaient disponibles à la commande à l'école mais aussi à la mairie. Pour Noël 2018, si vous passez en mairie, demandez le catalogue.

Le reste de l'année scolaire sera encore ponctué de nombreuses actions :

- Spectacle de musique des élémentaires, le vendredi 26 janvier : les élèves se produiront autour du thème de la Belle Province (Le Québec) accompagnés de musiciens professionnels
- Fabrication/vente de madeleines, le samedi 27 janvier : Comme chaque année, nos madeleines faites main seront en commande au mois de janvier en mairie et à l'école et seront vendues le samedi matin à Intermarché et à la cantine de l'école (sous la salle Yves Guégan). Soyez nombreux à venir savourer ces délices
- Goûter Carnaval, le samedi 17 février : afin que les enfants fêtent le carnaval tous ensemble, l'Amicale propose un goûter déguisé à la salle Yves Guégan. On espère avoir des costumes encore plus élaborés que l'année passée.
- Chasse à l'œuf, le samedi 24 mars : le week-end avant Pâques, l'Amicale transforme la Coulée Verte en un gigantesque terrain de jeux pour les chasseurs d'œufs, cloches et autres chocolats.
- Kermesse/tombola, le dimanche 24 juin : pour célébrer la fin de l'année scolaire, les enseignantes

préparent des spectacles durant lesquels chaque classe présente sa création. Ensemble sur le parking de la salle Y. Guégan, de nombreux stands pour les petits et les grands sont installés pour passer une après-midi festive. Cet évènement se clôture par le tirage au sort de la tombola qui récompensera, une nouvelle fois, les heureux propriétaires de tickets de cadeaux somptueux. Pour faire partie des gagnants, il faut participer ! Alors guettez les enfants qui passeront dans vos rues pour réussir à acheter un ticket.

L'ensemble des actions faites par la section école va servir à financer des projets pédagogiques des écoles maternelle et élémentaire de la commune.

Par exemple, l'Amicale a déjà financé pour cette année scolaire, des cours de voiles pour les élèves de CM, un spectacle pour les plus petits, des séances de cinéma pour l'ensemble des écoles et pour ce Noël, des jouets pour les maternelles et des abonnements à des magazines.



*Le Père Noël à l'école maternelle »*

Pour le reste de l'année, les équipes pédagogiques des écoles maternelle et élémentaires ont en projet de nombreuses sorties scolaires pour éveiller leurs élèves à la nature, l'écologie voire la préhistoire avec la visite du Parc de Malensac.

Pour que tout cela soit possible, il nous faut des bénévoles alors n'hésitez pas à venir lors d'une de nos réunions pour apporter vos idées et suggestions, faire connaissance, vous informer, mieux connaître le fonctionnement de la section école : vous êtes tous les bienvenus !

## **Contacts :**

Camille HOUZET, tel : 06 61 75 45 78, email : svt.houzet@yahoo.fr

Claudia JOUAN, tel : 06 45 56 58 78, email : jouan.claudia@gmail.com

## Section théâtre

Pour cette saison 2017 / 2018, deux groupes d'enfants inscrits seront heureux de vous présenter leurs spectacles, le **SAMEDI 16 JUIN 2018 à 14 heures** à la salle polyvalente.

- Les plus jeunes vous présenteront : **"Du rifichi chez les sorcières."**

Ces dernières, furieuses de ne plus retenir l'attention des enfants, décident de se venger de leurs concurrents, que sont les héros des dessins animés. Qui gagnera cette terrible bataille et retrouvera ainsi la première place dans l'imaginaire des enfants ?

- Les aînés présenteront une création de l'atelier : **"Arlequin ou la terre sauvage."**

Au début, chacun vivait chez soi, ignorant l'existence des autres. Puis certains, plus vaillants et plus curieux partirent à l'aventure, créant ainsi de nouveaux espaces de vie, de nouveaux pays. Le monde devint multicolore, mais jusqu'à quand et à quel prix ? Pièce sur la tolérance, l'acceptation des différences et la couleur de l'arc en ciel.

Contact : Isabelle MACÉ, tel : 06 89 05 73 46, email : [mace.isabelle85@gmail.com](mailto:mace.isabelle85@gmail.com).

## Section musique

Claire Mocquard accueille avec toujours autant de plaisir deux groupes d'enfants à l'éveil musical. Les bambins participent avec enthousiasme en chantant, en jouant, en dansant ensemble au rythme des activités variées mises en œuvre par Claire. A la rentrée de Janvier, les apprentis musiciens présenteront aux parents le fruit de ces moments de découverte d'instruments, de jeux de percussions, d'apprentissage des bases du solfège qui nourrissent le programme des séances depuis le début de l'année scolaire. Cette première "représentation" face à un mini public acquis d'avance reste un instant magique pour tous.

Les cours ont lieu à la salle bleue :

- Lundi de 17h à 17h45
- Mardi de 15h45 à 16h30

Les inscriptions sont ouvertes à tous les enfants du secteur et pas uniquement aux enfants de l'école A. Jacquard de St Quay Perros.

N'hésitez pas donc à faire connaître cette activité à votre entourage afin qu'un maximum de petits puissent en profiter.



*Eveil musical*

Contact : Camille Houzet, tél : 06 61 75 45 78, email : [svt.houzet@yahoo.fr](mailto:svt.houzet@yahoo.fr).

## Section Art Floral

L'année se termine, les adeptes du bouquet se sont retrouvées le lundi 18 Décembre pour réaliser une belle bûche de Noël, pour décorer les tables de fête.



Samedi 18 Décembre, 10 enfants de l'école ont également réalisé une très belle étoile de Noël. Sous les conseils de Chantal, les enfants accompagnés d'un parent étaient très heureux de réaliser et rapporter à la maison une très belle composition qui pourra décorer la table de fête. Le rendez-vous est pris pour la fête des mères, les papas préparez-vous à accompagner votre (vos) enfant(s), pour faire une belle surprise à votre compagne.

Contact : [regine.thomas-botrel@laposte.net](mailto:regine.thomas-botrel@laposte.net)  
07 68 92 69 28

## Section ensemble vocal Anouna

Et voilà, c'est déjà 2018, les choristes d'Anouna vous souhaitent une belle et douce année pourquoi pas remplie de musique.

Dès la rentrée d'octobre, que nous attendions tous avec impatience, nous avons préparé le concert de chants profanes sur le thème de la Séduction que nous avons donné le **29 octobre** dernier au Café Théodore à Tredrez-Loquêmeau. Lieu atypique où Denis Coursol, le maître des lieux nous a reçus avec sa gentillesse habituelle, et où le public est toujours au rendez-vous. Nous étions brillamment accompagnés par Patrick Lehoux au violoncelle et Soaz Toscer au piano. La soirée s'est terminée sur place par une délicieuse auberge espagnole.

Parallèlement, nous nous sommes appliqués à étoffer notre répertoire de Noël en vue du concert du **17.12**, organisé à l'église de St-Quay par A.Dreger, que nous remercions d'avoir spontanément accepté de partager avec nous. Si on reprend ici les commentaires des services culturels de la mairie, « l'église était comble, et le public comblé ». Et Anouna ravi de cette soirée amicale et chaleureuse. La formule a séduit, et les deux ensembles ne devraient pas en rester là. Ce fut un vrai bonheur de chanter dans une église pleine d'un public si enthousiaste. Notre seul regret sera de n'avoir pu accueillir tout le public, la jauge de sécurité ayant été dépassée. Louis Guilleux, jeune et brillant pianiste, assurait l'accompagnement de notre concert.

Pas de longue trêve des confiseurs pour nous car nous prévoyons de présenter encore notre programme de chants de Noël, complété de petites pièces de musique sacrée.

Et puis, nous reprendrons nos « fantaisies » pour répondre à l'invitation de la chorale Les PolySons de Pommerit-Jaudy à participer à un concert au profit du Secours Catholique, le **18.02.18** à la salle des fêtes de Tréguier

Un autre programme de nos fantaisies sera proposé le **23 mars**, lors du traditionnel concert des « 3 chorales », avec les Polysons et Sabor Hispano. Ce concert se tiendra à la chapelle Ste-Anne de Lannion.



À l'instar de nombreuses chorales, l'ensemble Anouna lance un appel aux choristes. Point n'est besoin de savoir lire la musique. Mais une dose de bonne humeur, de travail et d'assiduité est vivement conseillée. Et comme nous souhaitons étoffer l'ensemble, tous les choristes intéressés sont les bienvenus, quel que soit le pupitre. **Pour tous renseignements, contacter Danielle Gallais, chef de chœur au 02.96.23.34.24 ou contacts :**

**marielaure.barret@gmail.com ou 09 51 18 88 70 (St-Quay-Perros)**

**jeannette.le-roy@orange.fr ou 06 20 91 22 57 (Louannec).**

## Section peintres du mercredi



Les Peintres du Mercredi peignent aussi le dimanche, comme des milliers de personnes en France...

Dans son salon, dans son garage, dans son grenier. Appliqués, besogneux, chacun est à la fois riche de connaissances, d'expériences, de compétences et d'ignorances ! Nos toiles plaisent ou déplaisent peu importe ! Elles nous ont procuré un moment de bonheur et d'évasion.

Certains d'entre nous fréquentent des stages ou suivent des cours organisés par des particuliers ou mis en place par des collectivités territoriales. Nous resterons méconnus, désintéressés et amateurs (amator, amoureux pour les latinistes). Nous ne nous soucions pas de la fidélité d'un public à séduire ou à conquérir mais sommes sensibles aux critiques.

Il faut bien progresser ! Nous répondrons avec plaisir aux invitations de la Mairie.

Indépendants, ouverts et conviviaux, les Peintres du Mercredi partageront régulièrement et avec plaisir cette aventure poétique avec la communauté kénanaise.

Bonne Année à tous, pleine de couleurs et de lumière !!!

Les Peintres du Mercredi

## Le CIK

L'objectif du CIK est d'apprendre à ses adhérents à utiliser les différents outils informatiques.

Pour ce faire le club vous propose plusieurs formations :

- initiation à l'utilisation de l'ordinateur ;
- perfectionnement ;
- photo numérique ;
- création de site web ;
- utilisation des tablettes et smartphones.

Le CIK est installé dans une salle confortable et fonctionnelle mise à disposition par la mairie de Saint-Quay-Perros.

Cette salle est réservée exclusivement au club qui est équipé d'ordinateurs récents et d'un accès internet pour les exercices utilisant le réseau.

En accord avec leur formateur, les élèves intéressés peuvent éventuellement travailler avec leur ordinateur portable personnel.

Les utilisateurs de tablette ou de smartphone sont invités à utiliser leur propre matériel.

Les formations sont assurées par 7 animateurs bénévoles et expérimentés.

Les cours se déroulent dans une ambiance studieuse, mais néanmoins amicale et conviviale.

### **Adhésion :**

L'adhésion au club est ouverte aux kénanais et aux habitants des communes environnantes.

### **Cotisation 2017 :**

25€ pour les kénanais

30€ pour les extérieurs à la commune.

Le CIK participe au forum annuel des associations de Saint Quay-Perros, ainsi qu'à l'organisation de la KEN'ADOT.



*La nouvelle salle du Club Informatique Kénanais*

## Ensemble choral Awel Dreger



L'Ensemble Choral et Instrumental Awel Dreger et la chorale ANOUNA ont offert aux habitants de Saint Quay-Perros un beau concert de Noël le dimanche 17 décembre.

Awel DREGER, accompagné au piano par Delphine POTTIN, à la flûte traversière par Marie Renée WADOUX et au saxo par Jean Paul JAGUIN, a proposé au public son répertoire de chants traditionnels bretons ainsi que des chants de diverses origines.

L'église de Saint Quay s'est révélée trop petite pour contenir la grosse affluence des spectateurs à la veille des fêtes : Merci à tous d'être venus et nos excuses à tous ceux qui n'ont pas pu être accueillis.

Pour les personnes désirant intégrer la chorale, vous pouvez venir assister à une répétition le mercredi soir à 20h30 dans la nouvelle salle des associations de Saint Quay-Perros. Il n'est pas indispensable de savoir lire une partition.

## Les SCOTS BONNET

La saison a bien démarré pour notre groupe, nous avons accueilli deux nouveaux danseurs qui sont très motivés. Nous avons donc repris les bases des pas et des figures avec eux ce premier trimestre.

En début d'année 2018, nous aborderons le programme du bal de fin d'année qui a déjà été diffusé sur notre site web et dans différents clubs lors de nos différents déplacements.

Le 25 novembre, nous avons organisé un stage de danses écossaises, nous avons travaillé quelques danses des programmes des prochains bals dans une ambiance très sympathique.

Le groupe de danses écossaises de Jersey nous a convié à participer au St Andrews Night Ball organisé par la Jersey Caledonian Society le 18 novembre dernier.

Un peu de culture concernant le terme Caledonian (source wikipedia): la Calédonie est l'ancien nom de l'Écosse. C'est la forme française du terme latin Caledonia (utilisé aussi en anglais) qui désignait la partie de l'île de Bretagne au nord du mur d'Hadrien, puis du mur d'Antonin.

L'évènement se tenait dans un hôtel de Jersey avec l'habituelle "Address to a Haggis" poème dans lequel R Burns célèbre le plat traditionnel écossais. Avant le repas, nous avons assisté à une démonstration de jeunes danseuses de Highland Dancing puis participé à un Ceilidh et à une démonstration de Scottish Country Dancing pour clôturer la soirée.

En ce mois de décembre, nous avons pris l'habitude de participer au Christmas dancing de Bournemouth chez nos voisins anglais. Le programme du bal était palissant et les musiciens étaient excellents (un jeune couple de musiciens tous deux danseurs originaires de la région).

On a aussi profité du voyage pour faire notre Xmas shopping

Je profite de cet article pour faire un peu de publicité concernant un évènement auquel notre groupe va participer les 10 et 11 février 2018 : week-end écossais à Josselin organisé par l'Association Breizh British.

Au programme :

- Initiation à la danse écossaise pour les enfants
  - Stage de danses écossaises pour débutants
  - Conférence de l'Association Bretagne - Ecosse de Quimper. Sujet : Gretna Green.
  - Démonstration de danse écossaise.
  - Ceilidh avec musiciens
  - Stage de danses écossaises pour danseurs avancés
- Pour plus d'information, le site de l'association sera mis à jour prochainement : <http://www.breizhbritish.com/>.

Le groupe SCOTS BONNET vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Retrouvez nos activités et nos évènements sur notre site [www.scots-bonnet.fr](http://www.scots-bonnet.fr).

Happy dancing !!!!!

La présidente M GUILBERT LE BIDEAU



*Bournemouth2017*

## Atelier Marie Curie

Les membres de l'Atelier Marie Curie vous adressent leurs vœux de bonheur, santé, et tout ce que vous désirez pour cette nouvelle année.

La fin de l'année est toujours une période très active pour l'Atelier : en effet avec les marchés de Noël c'est à ce moment que nous réalisons les meilleures ventes.

Nous avons participé aux marchés de Trélévern, St Michel en grève, Minihy Tréguier, Louannec ; nous n'avons pas pu cette année avoir de place à celui de La Clarté ; des week-ends bien remplis car c'est à chaque fois un gros travail de transport, installation, présence,... et emballage.....mitaines, bonnets, écharpes, chaussettes, snoods... et beaucoup d'autres choses encore ont fait des heureux.

Nous participons aussi à « la Semaine de la Création » à St Quay.



Une de nos clientes a eu la bonne idée de vendre nos réalisations à l'occasion d'un marché de Noël dans l'entreprise où elle travaille ; nous la remercions pour son initiative .....et encourageons les personnes qui voudraient faire de même !

Et maintenant nous travaillons pour renouveler les stocks !!!!!

Mais il reste encore beaucoup d'ouvrages à votre disposition et nous vous attendons avec grand plaisir.

Nous vous rappelons que nous pouvons aussi exécuter vos commandes (layette ou autres) avec votre laine si vous le souhaitez.

Pour vous procurer nos ouvrages vous pouvez :  
-soit venir le mardi après-midi pendant notre permanence (ancienne école maternelle)

-soit vous adresser à la boulangerie « Le Pétrin du Port » à Perros-Guirec qui prend en dépôt certains de nos ouvrages et les vend régulièrement tout au long de l'année.

Si de nouveaux commerçants pouvaient nous aider pour la diffusion de nos réalisations, nous leur en serions reconnaissantes.

- soit nous contacter : Monique (02 96 23 38 17) – Marité (02 96 23 80 48) - Mado (06 89 48 06 91) – ou [maritebassoullet@aol.com](mailto:maritebassoullet@aol.com).

Nous vous rappelons que tout notre travail est bénévole et que le bénéfice de nos ventes est reversé au Pr Delattre à L'Institut Curie à Paris pour ses recherches notamment sur le neuroblastome chez l'enfant.

## CHORALE QUAY DES CHANTS

La chorale Quay des Chants réunit tous les mardis toutes les personnes qui aiment chanter. Elle comporte quatre pupitres : soprano, alto, basse et ténor.

Nous sommes, tout d'abord, un petit groupe uni, amical et solidaire. Cette amitié est une force pour les uns et les autres que les difficultés de la vie peuvent atteindre et elle a été récemment un véritable soutien pour notre présidente Marie-Agnès confrontée à l'une des épreuves les plus douloureuses.

Nous avons le souhait de nous agrandir, alors rejoignez-nous, surtout les messieurs !

En ce début d'année, nous irons chanter à la résidence « Arcadie » à Perros-Guirec.



Les répétitions ont lieu tous les mardis après-midi de 14h30 à 16h30 dans la salle associative de la mairie.

Pour nous contacter :

Annie	06 98 48 13 51
Marie-Josiane	06 65 30 26 77
Marie-Agnès	06 75 14 33 09

## L'Athlétic Club Kénanais

Première rencontre départementale pour les poussins le 25 novembre 2017 à Bégard en salle.

Un kid athlé dynamique avec ateliers de lancer, course, saut et team cross.



18 Novembre : Participation au premier triathlon départemental pour les benjamins en salle Robert Poirier de Rennes.



9 Décembre Départementaux Indoor pour les minimes, cadets et plus à Rennes salle Robert Poirier.

Bonne performance pour Sophia Kerhervé (CA) troisième avec un triple saut à 8m66 ;

Agathe Queffeuilou 4<sup>ème</sup> (MI) 50m en 7''54 ;  
Gilbert Le Jeune (VE) Podium au 400m en 68''77.



Félicitations à notre Président Gérald Achat pour sa médaille de bronze remise par la fédération d'athlétisme et médaille également de bronze de la jeunesse et des sports.

Prochain rendez-vous le cross du Dimanche 14 janvier à Rostrenen, suivi de la Galette des rois.

Tous les membres du bureau de l'ACK vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2018.

## Trankilik



L'Association Trankilik pratique le Qi Gong. Le Qi Gong est un outil de relation entre l'énergie, le corps et la nature. C'est à chacun de construire cette relation par une pratique régulière et le travail répété des exercices. Un autre élément important dans le Qi Gong réside dans la joie, le calme et le relâchement. La pratique nous donne la santé, l'équilibre émotionnel, la résistance au stress, stimule la vitalité en nous. C'est dans la durée, imprégnée dans notre vie, que l'on observe les résultats. Le Qi Gong est accessible à tous, à tout âge de la vie, il n'y a pas de recherche de performance.

**Nitya** nous enseigne les bienfaits du Qi Gong **tous les Jeudis de 17h30 à 18h30.**

**Géraldine** nous enseigne le Qi Gong **tous les jeudis de 10h30 à 11h30.**

**Gilles** nous enseigne le Qi Gong **tous les Lundis de 17h30 à 18h30.**

**Nitya** pratique également un cours de Yoga de Satyananda et Yoga Nidra **tous les Jeudis de 18h30 à 20h.**

L'association est en préparation d'un atelier sur les Huiles Essentielles **le Samedi 24 Février 2018 à la salle polyvalente de 9h à 17h /17h30**

Site de l'Association : [www.trankilik.jimdo.com](http://www.trankilik.jimdo.com).

Contacts : Maryvonne Autret 02.96.48.59. Nicole Mérel 02.96.48.46.04

Courriel : [trankilik@orange.fr](mailto:trankilik@orange.fr)

## Amicale des donneurs de sang du canton de Perros-Guirec

La présidente de l'Amicale des donneurs de sang du canton de Perros-Guirec, Mado HAMON, remercie la commune de St Quay-Perros pour l'aide qu'elle apporte tout au long de l'année en amont des collectes (Subvention communale, affichage et pose de la banderole par les services techniques...).

Elle remercie également PPA, pour sa participation généreuse à cette cause d'intérêt général, en préparant bénévolement la banderole à chaque collecte.

Grâce à VOUS, DONNEURS, les malades reçoivent les produits sanguins dont ils ont besoin dans le cadre des soins hospitaliers.

Collectes DONS du sang en 2018  
Salle des navigateurs- PERROS-GUIREC

Mercredi 21 février : de 14h30 à 18h30

Mercredi 9 mai : de 14h à 19h

Mercredi 18 juillet : de 11h à 13h, De 15h30 à 18h30

Jeudi 16 août : de 11h à 13h, De 15h30 à 18h30

Mercredi 14 novembre : de 14h30 à 18h30

## Service Transport LTC

### Renouvellement du Système d'Information Multimodal Régional :

Partenariat entre les collectivités bretonnes (BreizhGo), mis en place depuis 2009

Permet d'encourager l'usage des transports collectifs via un site internet dédié, centralisant tous les horaires et infos des transports communs bretons

2 millions de requêtes mensuelles – 70000 visites mensuelles

Fin du marché en cours : juin 2019

Nouvelle identité à trouver car BreizhGo devient le nom du nouveau réseau régional de transport : ViaKorriGo (proposition)

### Enjeux du renouvellement :

Conforter un système performant et utile (développer TER Bretagne)

Intégrer les évolutions récentes de l'information



voyageurs : Intégrer les modes alternatifs et les horaires en temps réel, créer un module simple de calcul tarifaire, proposer une application mobile pour smartphone, mettre en place une démarche d'open data, Optimiser les outils existants d'alimentation du référentiel et d'analyse de l'offre.

Sylvie BART

Membre Commission n°4 LTC

« Habitat, cadre de vie, foncier et déplacements »

## Création d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD & SSIAD) rencontrent des difficultés financières qui affectent l'emploi des salariés, fragilisant les prestations et la pérennité des 7 structures de notre territoire.

La projection démographique et la loi d'adaptation de la société au vieillissement nous amènent à investir le champ de l'accompagnement des personnes âgées.

Vivre solidaire est un défi prioritaire du projet de territoire de Lannion Trégor Communauté.

LTC s'engage donc aux côtés des structures d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile existantes pour améliorer et pérenniser l'offre de services en créant un groupement de coopération sociale et médico-sociale de moyens.

Par arrêté du 22 décembre 2017, le Préfet a approuvé la convention constitutive de ce GCSMS, après les avis favorables émis par l'ARS (agence régionale de santé) et le Conseil Départemental.

Lannion Trégor Solidarités est donc constitué.

### Ses missions futures :

Gestion des ressources humaines (recrutement, formation, service médical...)

Gestion financière équilibrée, grâce à la mutualisation des équipes, la rationalisation des moyens matériels, l'harmonisation des outils de travail (logiciels, télégestion...)

Démarche qualité

Accompagner les structures vers un projet de territoire (conventions avec les autres établissements de santé, spasad...).

### Sa composition :

Autour de sa direction, 7 professionnels administratifs issus des structures (ressources humaines, finances, informaticien, qualitatif, communication) intégreront ce groupement.

Sylvie BART, élue de notre commune et présidente du comité de soins du canton de Perros-Guirec (siège social : Pleumeur Bodou – Pôle Phoenix), depuis le 1er janvier 2018, sera membre du GCSMS et suivra attentivement son évolution dans l'intérêt des salariés et des patients.

Sylvie BART

Membre GCSMS, LTS

1977



2017

L'Amicale des retraités  
à 40 ans

## Les départs en retraite de **Gildas ROSSO**, 34 ans de service à St Quay-Perros et **Annie LE QUERE**, 15 ans de service à St Quay-Perros



## Le traditionnel goûter des anciens offert par la municipalité



## VIVRE À SAINT-QUAY

Ce journal a été construit sous la direction de la Commission « Communication, Journal Communal »  
Responsable de la publication : Yves DAVOULT - Responsable adjoint : Josiane REGUER  
Rédaction, documentation, composition, publicité, diffusion : Mairie de Saint Quay-Perros  
Crédits photos : Mairie de Saint Quay-Perros, Louis DUPRE, Jean-Jacques BERTHOU, Rolland GEFFROY